

DELIBERATION CA096-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 22 septembre 2021

Objet de la délibération : Nouvelle offre de formation du second et troisième cycle : Faculté de santé

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 30 septembre 2021, le quorum étant atteint, arrête :

La nouvelle offre de formation du second et du troisième cycle de la Faculté de santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 4 octobre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 4 octobre 2021

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université de Nantes

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	MENTION : SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTE
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Master
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	<p>Renouvellement avec quelques modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposition d'un parcours de M2 : Ce nouveau parcours de M2 intitulé « Bioproduction Santé » est issu de la collaboration entre l'équipe enseignante du parcours « Biothérapies et Médicaments de Thérapies Innovantes » et de la formation ingénieure en « Biotechnologies de la Santé » d'Oniris. Il s'est construit à travers des interventions dans ces formations respectives et la création d'enseignement commun. La complémentarité de nos formations en sciences pharmaceutiques et génie des bioprocédés permet de proposer un parcours interdisciplinaire avec une forte lisibilité et en adéquation avec la stratégie locale (NEXT, I-SITE) et nationale (AMI bioproduction, PIA). ✓ Modifications du parcours de M2 « Valorisation de la Pratique Officinale » (VPO) en « Valorisation de la Recherche Officinale » (VRO).
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	CHAMP SANTE
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	<ul style="list-style-type: none"> - Université d'Angers département de Pharmacie de la faculté de Santé, - ONIRIS Nantes

<p>Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :</p>	<p>La construction de l'offre de formation repose sur la complémentarité des différents parcours intégrant les grandes étapes du développement des produits de santé : de la conception jusqu'à la mise sur le marché.</p> <p>Cette formation se déroule sur 2 ans (M1 et M2). Deux parcours de M1 sont proposés et permettent l'accès aux différents parcours de M2 de la mention. Le parcours M1 « Sciences Du Médicament » est destiné aux étudiants de santé (double cursus pharmacie, médecine, odontologie), le parcours M1 « Chimie-Biologie » est destiné quant à lui aux étudiants issus d'un cursus scientifique.</p> <p>Parcours de M1 :</p> <p>Parcours M1 « Sciences du Médicament » (Nantes, Angers). <i>Ce parcours a pour objectif de permettre aux étudiants en cours de cursus des études de santé d'obtenir, en parallèle, un niveau reconnu de M1 leur permettant de postuler à un M2.</i></p> <p>Parcours M1 « Chimie-Biologie » (Nantes). <i>Ce parcours est adapté à des étudiants issus d'un cursus scientifique présentant un profil en chimie et en biologie.</i></p> <p>Parcours de M2 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Polymères et Principes Actifs d'Origine Naturelles (P²AON) (Angers, Nantes). <i>Ce parcours centré sur la valorisation des produits naturels assure un approfondissement de l'analyse chimique puis des connaissances sur les stratégies de recherche de nouveaux principes actifs, le passage d'une matière première à un principe actif, l'analyse structurale, la physicochimie des biopolymères.</i> 2. Biothérapies et Médicaments Thérapies Innovantes (BMTI) (Nantes). <i>Le parcours BMTI est centré sur le développement pré-clinique des biothérapies et des médicaments de thérapie innovante. Des connaissances et des compétences acquises regroupent la gestion de projet et plus globalement la chaîne complète de la recherche, du développement à l'exploitation d'un produit de santé appliqués ici aux cas très spécifiques des produits de biothérapies moléculaires et des médicaments de thérapie innovante (thérapie génique/cellulaire).</i> 3. Contrôle Qualité des Produits de Santé (CQPS) (Nantes). <i>Ce parcours dispense des enseignements théoriques et pratiques afin de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences sur des aspects pratiques du contrôle des produits de santé ainsi que sur les aspects scientifiques et réglementaires inhérents aux domaines du Développement Pharmaceutique et du Contrôle Qualité des Produits de Santé.</i>
---	--

	<ol style="list-style-type: none"> 4. Biomatériaux et Dispositifs Médicaux : de la conception à la mise sur le marché (BDM) (Nantes). <i>Au sein de ce parcours deux grandes thématiques sont abordées. Elles permettent d'acquérir des connaissances et des compétences sur la conception et la caractérisation de dispositifs médicaux d'une part et les interactions avec le vivant, et la réglementation d'autre part.</i> 5. Topiques et Cosmétiques (TopCos) (Nantes). <i>Les enseignements portent sur la conception, le développement et la production de topiques, mais également sur la réglementation et les contrôles de qualité des topiques.</i> 6. Nanomédecines and Pharmaceutical R&D (NanoPharma) et Nanomedecine for drug delivey (NANOMED) (Angers). <i>L'objectif de ce parcours est de former des chercheurs et cadres de l'industrie pharmaceutique aptes à mettre en place des stratégies de développement de médicaments innovants, par application des nanomédecines afin de contribuer à l'émergence des produits de santé de demain.</i> 7. Sciences pharmaceutiques et pharmacotechnie hospitalière (SPPH) (Angers). <i>Il s'agit pour ce parcours de former des professionnels de santé dans les domaines spécialisés suivant : Pharmaciens Praticiens hospitaliers et assistants spécialistes travaillant en production, formulation et contrôle qualité du médicament, Pharmaciens et ingénieurs travaillant dans la mise au point et développement des médicaments, Pharmaciens inspecteurs Experts des agences de Santé.</i> 8. Valorisation de la recherche officinale (VRO) (Angers). <i>Pour tenir compte de l'évaluation Hcéres, il est proposé une évolution assez importante du parcours VPO dont l'intitulé deviendrait « Valorisation de la recherche officinale » afin de répondre à une demande croissante de formation des pharmaciens à la recherche en soins primaires. Ce parcours permettra aux étudiants de finaliser les études de pharmacie filière officine par équivalence, tout en apportant des compétences nouvelles en recherche clinique, afin que les diplômés puissent poursuivre en doctorat d'université.</i> 9. Bioproduction Santé (Oniris à Nantes). <i>Ouverture en septembre 2022. Ce nouveau parcours viendra compléter l'offre de formation en formant des étudiants capables de développer et industrialiser un procédé de production de biothérapies dans le respect des exigences réglementaires de l'industrie pharmaceutique, d'organiser et conduire la production de biothérapie et de manager des projets et des hommes dans une industrie réglementée et à haute valeur ajoutée. Ce parcours trouve toute sa place au sein de la mention, le développement des biotechnologies a</i>
--	---

	<p><i>considérablement fait évoluer l'industrie pharmaceutique vers les biopharmacies pour la production de molécules thérapeutiques par voie biologique et de médicaments de thérapies innovantes.</i></p>
<p>Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :</p>	<p>UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques 9, rue Bias - BP61112 44035 Nantes Cedex 1 France Tél. : 02 53 48 41 00</p> <p>Faculté de Santé université d'ANGERS Département de Pharmacie 16 Bd Daviers 49045 Angers</p> <p>ONIRIS Campus de la Géraudière, rue de la Géraudière 44322 Nantes Cedex 3</p>
<p>Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :</p>	<p>Pour tous les parcours de la mention :</p> <p>Modalités d'enseignements : Cours magistraux, Travaux Dirigés et Travaux Pratiques, avec vidéo-projection, travail à distance, travail en groupes et projet tuteuré</p> <p>Modalités particulières des parcours de M1 :</p> <p><i>Parcours de M1 « Sciences du Médicament »:</i> Ce parcours est réservé aux étudiants d'un cursus de santé. Les étudiant(e)s doivent valider leur 4^{ème} année des études de santé (DFASP1 30 ECTS), 2 UE (de 9 ECTS chacune) qu'ils pourront valider durant leurs études de Santé dès la 2^{ème} année (DFGSP2) à choisir parmi une liste d'UE proposée à Nantes et à Angers. L'enseignement peut être assuré à distance par visioconférence car il y a des étudiants de Nantes et d'Angers. Certaines de ces UE sont mutualisées avec le parcours de M1 « Sciences et Santé » de la mention « Biologie-Santé » mais également avec le parcours M1 de la mention « Nutrition Sciences des Aliments ». Un stage TER ou d'Initiation à la recherche (12 ECTS) doit être réalisé pour la validation de ce parcours.</p> <p><i>Parcours de M1 « Chimie-Biologie »:</i> Ce parcours est adapté à des étudiants issus d'un cursus scientifique présentant un profil en chimie et en biologie. Plusieurs UE spécifiques se déclinent : la chimie, la biologie, l'analyse et les produits de santé. Les enseignements se font en présentiel sous la forme de CM, TD et TP ; 10% des enseignements se réalisent en distanciel. Au second semestre les étudiants doivent valider un stage d'une durée de 4 à 6 mois.</p> <p>Modalités particulières des parcours de M2 :</p> <p>A l'issue de ces deux parcours de M1, neuf parcours de master M2 sont proposés dans la mention. Tous les parcours de M2 se déroulent en 2 semestres avec des enseignements mutualisés (existence d'un tronc</p>

	<p>commun, d'UE mutualisées entre les parcours), des enseignements spécifiques, des projets tuteurés ou des ateliers de mise en pratique. Un stage (30 ECTS) est à réaliser en laboratoire de recherche ou en entreprise.</p> <p>Parcours en apprentissage :</p> <p>Depuis 2019-2020, quatre parcours de M2 (BDM, BMTI, TopCos et CQPS) proposent ces formations en apprentissage avec l'appui du CFA LEEM. Les plannings des enseignements sur l'année sont rythmés par des périodes à la faculté correspondant à un temps d'acquisition de connaissances et de compétences et des périodes en entreprise dans le cadre de missions confiées par l'employeur. Le planning d'alternance est quasiment identique pour tous les parcours proposés en apprentissage. Même si l'apprentissage est privilégié pour ces parcours, les étudiants ont la possibilité de suivre les parcours en formation initiale. C'est le cas notamment pour les étudiants souhaitant une poursuite en doctorat et les internes en pharmacie. Le planning est le même que pour les apprentis mais la fin du stage a lieu en juin afin de permettre aux étudiants de se présenter au concours des écoles doctorales.</p> <p>Rythme de l'apprentissage pour les apprentis Septembre à juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 semaine de cours / 3 semaines en entreprise en moyenne • Juillet à fin août : Plein temps en entreprise <p>Pour ces étudiants en apprentissage, le CFA LEEM Apprentissage rend obligatoire la réalisation de e-learning sur des thématiques spécifiques propres à l'industrie de chaque parcours de M2. La réussite à cet apprentissage en ligne donne lieu à la délivrance de certificats que les étudiants pourront éventuellement mettre en avant lors d'entretiens d'embauche.</p> <p>Les cours sont obligatoires du fait du statut de salarié, une évaluation de l'activité en stage est réalisée au début de chaque période d'enseignement.</p> <p>Parcours en formation initiale :</p> <p>Pour ces parcours, les stages à l'étranger sont encouragés pour permettre aux étudiants de s'immerger dans une nouvelle culture et améliorer leurs capacités à communiquer dans une langue étrangère (anglais).</p> <p><i>Pour le parcours P²AON :</i> Les enseignements théoriques ont lieu au 1^{er} semestre. Ils sont essentiellement diffusés par visioconférences depuis Nantes ou Angers. Le second semestre est consacré au stage d'une durée de 6 mois. Une discussion s'est engagée avec le CFA-LEEM pour proposer ce parcours en apprentissage.</p> <p><i>Pour le parcours NANOMED,</i> c'est un parcours international où les enseignements sont réalisés intégralement en anglais. Une discussion s'est engagée avec le CFA-LEEM pour proposer ce parcours en apprentissage.</p>
--	---

	<p><i>Le parcours SPPH est destiné aux étudiants internes en pharmacie ou ingénieurs. Il est possible de suivre cette formation pendant le cursus d'internat en Pharmacie, des aménagements seront proposés pour que les stages hospitaliers des internes puissent être validant pour la formation.</i></p> <p><i>Pour le parcours VRO, il sera proposé en formation initiale avec des enseignements théoriques dont 50% seront dispensés via des capsules vidéo dédiées à la recherche clinique. Un stage de 6 mois sera réalisé dans une officine, afin de participer aux activités de soins classiques, mais également en développant et mettant en œuvre un projet de recherche.</i></p> <p><i>Le nouveau parcours « Bioproduction-Santé » est découpé en 5 UE de 5 crédits ECTS chacune dont une commune aux autres parcours (UE tronc commun), 3 UE partiellement mutualisées avec les parcours BMTI et CQPS et 1 UE spécifique. Le programme a été défini selon une Approche Compétence avec la mise en place de situations authentiques et intégratives permettant aux étudiants de développer et d'évaluer les compétences du parcours (optimisation d'un bioprocédé, mise en place d'un procédé à l'échelle pilote ou la rédaction d'un plan de développement de production d'une biothérapie).</i></p>
<p>Volume horaire de la formation (<i>indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères</i>) :</p>	<p>Parcours de M1 :</p> <p>M1 Sciences du médicament : Toutes les UE proposent entre 50 et 60h d'enseignement sous la forme de CM, TD et TP (pour certaines UE uniquement).</p> <p>Parcours M1 Chimie-Biologie : 450 h dont 44,98 en distanciel. 22h d'anglais dont 10 en distanciel.</p> <p>Parcours de M2 :</p> <p>Parcours M2 P²AON : 273h dont 30h en distanciel</p> <p>Parcours BMTI : 400h dont 51h en distanciel. 19h d'anglais.</p> <p>Parcours M2 CQPS : 412h dont 28h en distanciel. 19h d'anglais.</p> <p>Parcours BDM : 399h dont 80 en distanciel. 21h d'anglais</p> <p>Parcours TopCos : 397h dont 80h en distanciel. 30h d'anglais.</p> <p>Parcours NANOMED : 343h dont 57h en distanciel 100% en anglais</p> <p>Parcours SPPH : 300h 50% distanciel</p> <p>Parcours VRO : 350h dont 75h en distanciel</p> <p>Parcours « Bioproduction Santé » : 273h dont 10% en distanciel. 27h d'anglais</p> <p>Les parcours en apprentissage doivent assurer 400h d'enseignement (présentiel + distanciel).</p>

Effectifs attendus :	<p>Parcours de M1 :</p> <p>M1 Sciences du Médicament : 130 étudiants M1 Chimie-Biologie : 28 étudiants</p> <p>Parcours de M2 :</p> <p>Parcours M2 P²AON : 24 étudiants (12 à Nantes et 12 à Angers) Parcours BMTI : 15 étudiants Parcours M2 CQPS : 14 étudiants Parcours BDM : 15 étudiants Parcours TopCos : 15 étudiants Parcours NANOMED : 15 étudiants Parcours SPPH : 12 étudiants (étudiants internes en pharmacie ou ingénieurs) Parcours VRO : 5 étudiants (étudiants pharmaciens) Parcours Bioproduction-Santé : 20 étudiants dont 10 issus de la formation ingénieure d'ONIRIS.</p> <p>Le recrutement pour les parcours de M2 est diversifié :</p> <p>Les deux parcours de M1 de la mention permettent un accès de droit aux parcours de M2.</p> <p>Un 3^{ème} parcours de M1 « Sciences Biologiques » appartenant à la mention de master « Biologie Santé » et destiné aux étudiants scientifiques ayant un profil en biologie, permet l'accès de droit à 3 parcours de M2 (BDM, BMTI, TopCos), la formation qui y est dispensée est totalement compatible avec ces 3 parcours.</p> <p>Par ailleurs, dans l'hypothèse de cursus universitaires adéquats, l'accès aux parcours de M2 est également possible aux élèves-ingénieurs, étudiants ayant validé des études de santé et aux étudiants issus d'autres M1 que ceux mentionnés ci-dessus.</p>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	<p>Université de Rennes pour le parcours M2 P²AON</p> <p>Universités de Bordeaux, Lille et Genève pour SPPH.</p>
Accords internationaux particuliers :	<p>NanoPharma constitue le socle du semestre 3 du master EMJMD NANOMED. Le consortium est composé de l'université de Paris (coordonnateur), l'université de Patras (Grèce), l'université de Pavie (Italie) et l'université d'Angers.</p> <p>Partenariat avec programme TUTOR-PHC (Canada) pour le parcours VRO.</p> <p>Réseau de partenariats étrangers bien établi (Auckland, Brighton, Genève, Graz, Innsbruck, Léna, Merida, Séville, Turin...) pour le parcours P²AON.</p>

Conventionnement avec une institution privée française :	CFA Leem Apprentissage
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>✓ Au cours de cette nouvelle accréditation, l'approche par les compétences pour tous les parcours va être déployée progressivement.</p> <p>✓ Evolution du parcours Valorisation de la Pratique Officinale (VPO) : <i>Au cours des derniers contrats, le parcours de master 2 VPO accueillait principalement des étudiants étrangers diplômés dans leur pays et avait une visée essentiellement professionnelle. Pour tenir compte de l'évaluation Hcéres, il est proposé une évolution assez importante de ce parcours dont l'intitulé deviendrait « Valorisation de la recherche officinale » afin de répondre à une demande croissante de formation des pharmaciens à la recherche en soins primaires. Ce parcours de master 2 permettra aux étudiants de finaliser les études de pharmacie filière officine par équivalence, tout en apportant des compétences nouvelles en recherche clinique, afin que les diplômés puissent poursuivre en doctorat d'université. Un premier étudiant issu de cette filière est actuellement inscrit en 2^{ème} année de thèse. En outre, le stage de master sera effectué pendant 6 mois dans une officine, afin de participer aux activités de soins classiques, mais également en développant et mettant en œuvre un projet de recherche. La soutenance du master comprendra des épreuves communes avec la 6^{ème} année officine et des épreuves spécifiques sur la méthodologie de la recherche clinique et une validation du stage avec la présentation du projet de recherche. Ce parcours de master 2 s'inscrit dans la continuité de la création d'une nouvelle équipe de recherche en soins primaires soutenue par l'Université d'Angers.</i></p> <p>✓ Proposition d'un nouveau parcours pour compléter l'offre de formation : <i>Le nouveau parcours « Bioproduction Santé » est issu de la collaboration entre l'UFR de Pharmacie et la formation d'ingénieur d'Oniris. Il correspond à l'évolution de la filière Biotechnologie de la Santé, classée 6^{ème} par le Leem et 3^{ème} des formations ingénieures en bac+2 par Sciences et vie (n°854, avril 2018). La formation est actuellement limitée à 14 étudiants/an pour une moyenne de 23 candidatures parmi les étudiants de 1^{ère} année du cycle ingénieur d'Oniris auxquelles elle est ouverte. Les résultats de l'enquête d'insertion annuelle pilotée par la Conférence des Grandes Écoles et menée par Oniris montrent sur les 5 premières promotions (2015 à 2019) la bonne adéquation entre la formation et les besoins national et international avec :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un placement majoritaire dans le secteur « biotechnologie » (40%), puis pharmacie (30%) et bureau d'étude (20%) • Une poursuite d'étude correspondant à 22% des effectifs totaux, dont 10% en thèse. • Un pourcentage de diplômés en recherche d'emploi à 3 mois de 22% qui tombent à 6% à un an. • 25% des étudiants travaillent à l'international et majoritairement en Europe. <p><i>Les principaux employeurs sont des grands groupes pharmaceutiques (Sanofi, Sanofi Pasteur, Bayer, Mylan, UCB pharma, Bxter, Glenmark Pharmaceuticals,...), des entreprises de taille intermédiaire (Firalis, Stago, Macophrama, Px-therapeutics...), des organismes de recherche semi-public ou public (LFB, CNRS, CEA, Inserm,...) ou des SSII (Altran, Akka, Laporte Euro...). Les métiers occupés par les étudiants à l'issue de leur diplôme sont : ingénieur développement procédé et industrialisation, ingénieur recherche, ingénieur développement produit, responsable contrôle qualité, coordinateur projet, responsable assurance qualité, ingénieur qualification et validation, responsable production, doctorant, chargé d'affaire...</i></p> <p><i>L'enseignement du parcours « Bioproduction Santé » sera dispensé par une équipe d'enseignants chercheurs en sciences de l'ingénieur (génie des procédés, management, statistique), génie biologique (biotechnologie, ingénierie biomédicale) et sciences pharmaceutiques. L'ensemble de ces enseignants est affilié à des laboratoires de recherche (IECM USC INRAe/Oniris 1383, SECALIM UMR INRAe/Oniris 1014, StatSC USC INRAe/Oniris, GEPEA UMR CNRS/Oniris 6144, RMeS UMR CNRS/Oniris U1229, CRCINA UMR INSERM/CNRS/UFR Pharma 1232, PanTher UMR INRAe/Oniris 703, Largecia Oniris). Ils seront garants de la</i></p>	

construction d'un enseignement pluridisciplinaire, au cœur des avancées scientifiques et en lien avec les problématiques rencontrées par les industries biomédicales et biopharmaceutiques.

Implication dans la mise en place d'une « Graduate School »

La formation ne fait pas partie actuellement d'une Graduate School mais dans le cadre des appels à projets Structuration de la Formation par la Recherche des Initiatives d'excellence, le projet TRITON a été déposé par l'Université de Nantes et accepté. Il a pour objectif de restructurer l'offre de formation en un modèle d'études supérieures ("Graduate School"). Dans ce cadre, de nouveaux cursus intégrés du master au doctorat seront développés dénommés Graduate Programs (GP) qui auront donc un impact important sur l'évolution de la mention de Master actuelle. Quatre GP sont présentés dans ce projet et seront directement associés à des laboratoires en relation avec la « Santé du Futur ». Ces GP porteront sur : « Immunology and immuno-intervention », « Oncology and nuclear medicine », « Regenerative and 4R medicine », « Precision medicine applied to cardio-vascular diseases ». La mise en place du projet Triton, va avoir des répercussions au niveau de la mention de master Science du Médicament et des Produits de Santé. En effet, dans le cadre de cette Graduate School « Santé du Futur » le parcours M4R (Repair – Replace – Regenerate – Reprogram) en cours de construction intégrera la mention.

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université Angers

La formation	
Intitulé <i>(En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :</i>	Master Biologie-Santé
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Niveau Master
Origine de la formation <i>(préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :</i>	<p>Renouvellement avec restructuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'un nouveau parcours (Coordination de la Recherche Clinique) - Retrait d'un parcours régionalisé (Modélisation en pharmacologie clinique et épidémiologie) - Ajustement de différentes UE en M1 et M2 pour consolider la cohérence de l'ensemble du master
Champ de formations <i>(indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :</i>	<p>Champ principal : Santé</p> <p>Champ secondaire : STI</p>
Établissements <i>(indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :</i>	N.A.

<p>Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :</p>	<p>L'organisation globale du master respecte le schéma général de la précédente organisation, avec des évolutions pour consolider les liens entre les parcours et pour développer l'offre pédagogique</p> <p>(Cf schéma en annexe)</p> <p>M1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cursus Sciences - Cursus Santé <p>M2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Physiopathologie et pharmacologie vasculaire (PPV) - Interaction cellulaires et applications thérapeutiques (ICAT) - Neurobiologie cellulaire et moléculaire (NCM) - Coordination de la Recherche Clinique (nouveau parcours, CRC) - Signaux et Images en Biologie et Médecine (SIBM) - Man-imal
<p>Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :</p>	<p>Université d'Angers</p> <ul style="list-style-type: none"> - UFR santé - UFR Sciences <p>Ecole vétérinaire de Nantes, ONIRIS</p>
<p>Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :</p>	<p>Enseignements dispensés sous forme de cours magistraux, cours à distance, enseignements dirigés avec une place importante faite aux stages en laboratoires, structures de recherche ou en entreprises.</p>

<p>Volume horaire de la formation (<i>indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères</i>) :</p>	<p><i>M1 (sciences): 500 heures de cours + stage 2 mois</i></p> <p><i>M1 (santé) : 135 heures +validation spécifique pour les étudiants en santé</i></p> <p><i>M2 : 220 heures + stage de 6 mois</i></p>
<p>Effectifs attendus :</p>	<p><i>M1 sciences : 50 étudiants (45 + 5 redoublants et autres entrées diverses)</i></p> <p><i>M1 Santé : 200 primo-entrants (ce qui fait 500 étudiants cumulés par année). Cet effectif doit être interprété en tenant compte du fait que le M1 biologie-santé est choisi par la plupart des étudiants de santé en complément de leur formation initiale, le M2 étant suivi ultérieurement, généralement lors de leur 3^{ème} cycle.</i></p> <p><i>15 à 20 étudiants par parcours de master 2</i></p>
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :</p>	<p><i>Certaines unités d'enseignement sont mutualisées avec ces établissements :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Ecole Vétérinaire de Nantes (Oniris)</i> <i>- Université de Nantes</i> <i>- Université de Brest</i> <i>- Université de Rennes</i>
<p>Accords internationaux particuliers :</p>	<p><i>A ce stade nous n'avons pas encore mis en place d'accords internationaux concernant cette formation. Pour pouvoir atteindre cet objectif à terme nous allons internationaliser nos enseignements en favorisant l'intervention d'enseignants chercheurs étrangers.</i></p> <p><i>Il existe d'ores et déjà des liens avec le Liban et le projet de développer une relation avec la Belgique.</i></p>
<p>Conventionnement avec une institution privée française :</p>	<p><i>N.A.</i></p>

Évolution de notre offre de formation :

Les améliorations apportées à la nouvelle maquette du master mention biologie - santé (BS) de l'université d'Angers répondent à bon nombre des remarques formulées par l'HCERES.

Ainsi, le master BS proposé à l'accréditation comprend 6 parcours :

- Physiopathologie et pharmacologie vasculaire (PPV)
- Interaction cellulaires et applications thérapeutiques (ICAT)
- Neurobiologie cellulaire et moléculaire (NCM)
- Coordination de la Recherche Clinique (nouveau parcours, CRC)
- Signaux et Images en Biologie et Médecine (SIBM)
- Man-imal (porté par ONIRIS)

5 parcours seront accessibles de droit aux étudiants issus du master 1 BS. Si les trois premiers (PPV, NCM et ICAT), malgré des évolutions logiques de leur architecture, ambitionnent des insertions analogues à la précédente maquette, le nouveau parcours CRC vise une intégration directe dans la coordination de la recherche clinique. L'ouverture de ce nouveau parcours accessible à partir du M1, entraîne également une augmentation des capacités d'accueil de ce dernier. Il est aussi prévu de développer le parcours SIBM avec une option accessible dès le M1 pour permettre à des étudiants du cursus sciences d'intégrer le M2 SIBM régionalisé. D'une façon générale, l'articulation M1 - M2 est consolidée avec la mise en place d'unités d'enseignement spécifiques en M1 préparant à ces 5 parcours de M2. Nous allons étudier la possibilité pour des étudiants du M1 d'Angers d'accéder au M2 Man-imal, très spécifique et coordonné par ONIRIS à Nantes, via une commission pédagogique.

Pour accroître encore les interactions entre les différents parcours de M2, le tronc commun du M2, sera transversal aux 6 parcours. Développant les bases de la recherche en santé, il sera l'occasion d'insister sur les problématiques, importantes, d'intégrité et de rigueur scientifique.

Si l'ancienne organisation du M1 ne faisait pas assez apparaître les mutualisations inter-parcours (qui permettait côté Sciences des réorientations en fin de S1 par exemple) ces dernières existaient. L'évolution de la formation permet une augmentation des mutualisations entre parcours de M1 Sciences et Santé et une meilleure visibilité de ces derniers ce qui est propre à faciliter les réorientations tardives et l'amélioration de la continuité pédagogique entre M1 et M2. De même, le comité pédagogique permet d'étudier des situations particulières d'étudiants pour personnaliser et adapter leur parcours si nécessaire.

Globalement, la professionnalisation progresse au sein du master, grâce à la création du parcours CRC mais aussi, notamment via des stages qui sont systématiques aussi bien en M1 (Sciences) qu'en M2.

Côté internationalisation, l'UFR Sciences, *via* une chargée de mission (enseignant-chercheur) associée à un demi-ETP administratif, soutient les efforts d'internationalisation des formations et les mobilités sortantes comme entrantes. Parmi les actions mises en place, on peut compter :

- Une aide aux responsables de formation et EC à créer, gérer ou étendre des accords bilatéraux ou Erasmus+.
- Un travail de facilitation des démarches de mobilités étudiantes (réunions d'information, service et accompagnement personnalisés)

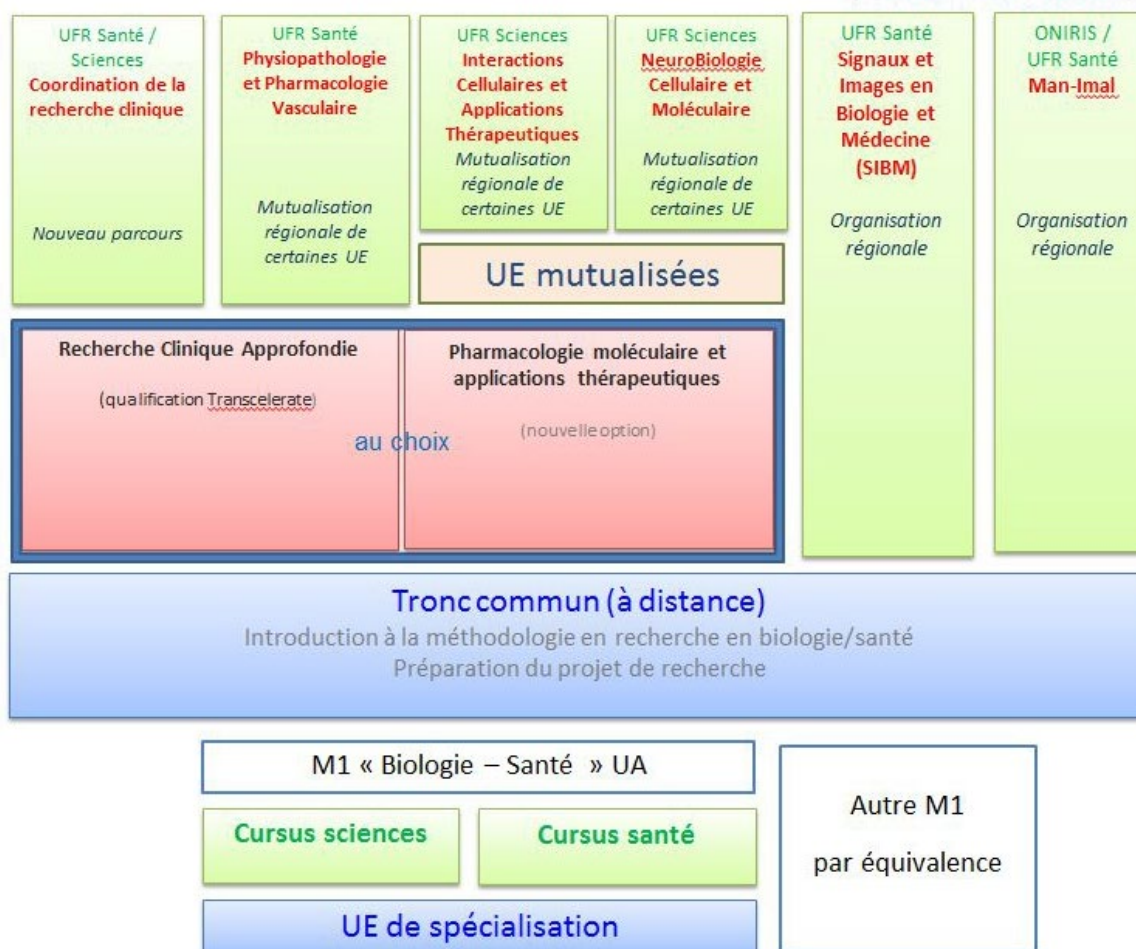
- Une aide financière de l'UFR à la mobilité sortante (budget global annuel de 8k€ pour les mobilités de courtes durées non éligibles aux aides européennes ou régionales)
- Un accueil et un suivi des étudiants internationaux en échange.

En coordination avec la direction de l'internationale de l'UA, le service RI de l'UFR travaille aussi au rapprochement des problématiques des laboratoires et formations.

Si cette internationalisation, ne se traduit pas encore par des conventions et accords internationaux spécifiques à ce master, nous allons développer la participation d'enseignants chercheurs étrangers dans les différents UE du master, ce qui nous apparait comme le meilleur levier pour arriver à de tels accords ultérieurement.

Le master continuera par ailleurs à bénéficier d'un système d'amélioration permanente à travers sa commission pédagogique et son conseil de perfectionnement. Ce dernier, constitué de formateurs, de professionnels (représentants extérieurs académiques et du tissu socio-économique, d'étudiants, et des responsables administratifs, étudiera les données fournies par les responsables de parcours et extraites par l'UA (effectifs, évaluation des formations, insertion des étudiants, questionnaires...), et procédera à des relevés de décisions afin de suivre et de clarifier les améliorations à apporter en cours de contrat.

Maquette du master Biologie-Santé / UA / 2022



DA07 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE PREMIER ET DEUXIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE, MAÏEUTIQUE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (DFGMS, DFAMS, DFGSO, DFASO, DFGSP, DFASP, DFGSMa, DE sage-femme) :	Département de Formation Approfondie en Sciences Maïeutique DE sage-femme
Niveau (grade L, grade M) :	Grade Master
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Santé, études de sage-femme
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Faculté de Santé / Université d'Angers
Volume horaire de la formation par semestre (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	<p>Selon l'Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme, le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa) sanctionne la deuxième partie des études en maïeutique. Il correspond à la validation de l'équivalent de quatre semestres de formation, soit une obtention de 120 crédits européens (ECTS), correspondant au niveau master.</p> <p>A l'issue de ce deuxième cycle, le diplôme d'Etat de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ; - Validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ; - Et soutenu leur mémoire avec succès.

	<p>La formation est organisée pour chacune des 2 années, avec une alternance cours / stages, les étudiants ont 30 ECTS de stage et 30 ECTS d'enseignements théoriques dont 6 d'UE libres.</p> <p>DFASMa1- S1 Cours magistraux = 108 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE Obstétrique :41 h - UE Pédiatrie 34 h - UE Gynécologie : 20 h - UE Démarche de recherche : 13 h <p>DFASMa1 – S1 et S2 – Tp + TD = 63 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE TD Recherche 42h - TP 21 h <p>DFASMa1 – S2 Cours magistraux – 107 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE Obstétrique : 41h - UE Pédiatrie 34 h - UE Gynécologie – 15h - UE Projet professionnel 17 h <p>DFASMa2 – S3 + S4–Cours magistraux 157 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE Obstétrique 56 h - UE Sciences humaines, droit, économie et management 52 h - UE Santé publique 49 h - <p>DFASMa2 – S3 + S4 – TP + TD : 26 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - TD 10h - TP Simulation 8h - CESU 8h
Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques :	<p>Enseignement des langues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anglais : 20 h <p>Innovations pédagogiques et numériques :</p> <p>Dans le cadre du projet pédagogique au DESF, une volonté existe de développer les pédagogies dites « innovantes ». Leurs objectifs sont multiples et on retiendra l'attractivité de ces méthodes auprès des étudiants, l'autonomisation et la gestion personnelle du temps qu'elles permettent. Par ces méthodes, l'auto-réflexivité est favorisée, l'étudiant est au cœur de sa formation.</p> <p>- <u>La plateforme universitaire MOODLE</u> est très largement utilisée par les enseignants du DESF pour mettre à la disposition des étudiants les différents supports de cours, ED et TP dans chaque UE.</p>

	<p>- La simulation :</p> <p>La formation en simulation a été renforcée et les outils diversifiés, notamment en introduisant de la simulation HF en situation de crise en obstétrique en 4^e année, en proposant un scénario d'annonce en 5^e année et en utilisant un simulateur d'échographie pour préparer l'arrivée en stage d'échographie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>En DFASMa1 :</u> <p>Simulation en Réanimation néonatale,</p> <p>Certification à l'accouchement voie basse,</p> <p>Manœuvres obstétricales : dystocies des épaules, et présentation du siège,</p> <p>Situation de crise en obstétrique pluri professionnelle (internes GO et ESF), anomalies du RCF et hémorragie de la délivrance modérée.</p> - <u>En DFASMa2 :</u> <p>Simulateur d 'échographie</p> <p>Réanimation du nouveau-né,</p> <p>Certification aux manœuvres obstétricales</p> <p>Situation de crise en obstétrique : siège inopiné, HDD sévère, ACR chez la femme enceinte et annonce de mauvaise nouvelle en équipe pluriprofessionnelle : internes de GO, AR et ESF.</p> <p>Modalités : simulation procédurale et haute-fidélité.</p>
<p>Parcours personnalisés (<i>préciser la part de temps dédié et le contenu des parcours</i>) :</p>	<p><u>Stage parcours personnalisé de 4 semaines</u></p> <p>Les étudiants personnalisent leur parcours selon 5 options en fin de quatrième année qui sont, le parcours recherche ou humanitaire ou ambulatoire ou hospitalier ou pédagogique (stage au centre de simulation). Leur choix détermine la nature du stage optionnel de cinquième année.</p> <p>Ils personnalisent également leur parcours par un <u>stage de renforcement</u> de 3 semaines en cinquième année à partir des besoins de formations qu'ils ont identifiés, soit seuls soit avec l'équipe enseignante.</p> <p><u>Le stage préprofessionnel</u> de DFASMa2 (14 semaines de stage) est choisi par l'étudiant en fonction de son choix de lieu et mode d'exercice, à l'issue de la formation.</p>
<p>Procédure d'agrément des stages, de suivi et d'évaluation des stages y compris ambulatoires :</p>	<p>Procédure d'agrément des lieux de stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les stages hospitaliers, <ul style="list-style-type: none"> - Les terrains de stage sont majoritairement les

	<p>établissements de soin en gynécologie ou périnatalité des Pays de la Loire.</p> <p>- Des stages en France et DOM TOM sont possibles sur demande des étudiants.</p> <p>Convention : pour chaque étudiant et chaque stage une convention est signée entre le DG du CHU par délégation de signature à la directrice de l' école de sage-femme et le directeur général de l' établissement receveur.</p> <p>Il n'existe pas à ce jour de procédure d'agrément des terrains de stage à proprement parlé. Cela fera l'objet du projet de la structure de formation dans les 5 années à venir, par la rédaction d'une charte des stages (charte d'accueil des étudiants en stage).</p> <p>➤ Pour les stages ambulatoires,</p> <p>L'agrément est donné en fonction de l'activité du cabinet qui doit être variée pour répondre aux objectifs de stage des étudiants. La procédure d'agrément des lieux de stage ambulatoires fera l'objet d'une amélioration par la mise en place d'une visite des terrains de stage.</p> <p>Procédure de suivi en stage :</p> <p>Les étudiants sont encadrés par les professionnels de terrain et les enseignants sages-femmes de l'école. Certaines sages-femmes cliniciennes référentes ont suivi une formation « Tutorat » proposée par le DESF (procédure en cours). Ils sont également tutorés par les cadres référents des services (bilans de mi et fin de stage).</p> <p>Procédure d'évaluation des stages :</p> <p>➤ Evaluation du stage de l'étudiant :</p> <p>Les étudiants disposent d'un carnet de stage permettant aux responsables de stage d'inscrire leurs observations, aux étudiants leurs objectifs personnalisés. Le stage long est évalué par un portfolio. La validation des stages est prononcée au vu du carnet par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant sur avis du responsable du stage.</p> <p>➤ Evaluation du terrain de stage :</p> <p>Une évaluation des stages par les étudiants n'est actuellement pas proposée à la fin de chaque stage, mais fait partie des objectifs de travail de la commission stage. Les résultats des évaluations des stages par les étudiants devront faire l'objet d'une présentation en Conseil de Département.</p>
Effectifs attendus :	Pour chaque année du 2 ^{ème} cycle, il est attendu 25 étudiants.
Passerelles entrantes (<i>préciser les passerelles d'entrée en 2^{ème} et 3^{ème} année, ainsi que le flux attendus et les procédures particulières</i>)	Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de

<i>de suivi des étudiants</i> :	<p>formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa).</p> <p>Une mutation est possible pour les étudiants entre 2 instituts de formation en Maïeutique, après accord des 2 directrices sages-Femmes.</p> <p>En revanche, il n'y a pas de passerelle entrante prévue pour le second cycle.</p>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissemen(s) d'enseignement supérieur public :	<i>Pas de partenariat avec d'autre établissement</i>
<i>Accords internationaux particuliers</i> :	Des liens ont été tissés avec la Mauritanie pour des échanges d'enseignants et de directeurs, dans le cadre de l'amélioration de la formation des sages-femmes mauritaniennes.
Conventionnement avec une institution privée française :	<i>Pas de convention avec une autre institution privée</i>
<p>Commentaires supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période :</p> <p>L'intégration de la Maïeutique à l'UFR Santé se construit progressivement et devrait aboutir dans les prochaines années.</p>	

DA07 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE PREMIER ET DEUXIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE, MAÏEUTIQUE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (DFGMS, DFAMS, DFGSO, DFASO, DFGSP, DFASP, DFGSMa, DE sage-femme) :	DFASM
Niveau (grade L, grade M) :	Grade M
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Santé
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Faculté de Santé de l'Université d'Angers
Volume horaire de la formation par semestre (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	DFASM 1 : 140 heures de cours magistraux, 20 heures ED/TP, conférences ECN : 3 heures par semaine DFASM 2 : 60 heures de cours magistraux, 6 heures ED/TP, conférences ECN : 3 heures par semaine DFASM3 : 60 heures au 1 ^{er} trimestre, conférences ECN : 3 à 6 heures par semaines Stage hospitalier ou en médecine libérale (médecins généralistes ou spécialistes), le matin
Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques :	Saynètes d'interrogatoire de patient jouées en anglais Visionnage des vidéos du New England Journal of Medicine
Parcours personnalisés (préciser la part de temps dédié et le contenu des parcours) :	Enseignements optionnels (3 UEL à valider), dans le champ médical mais également ouverts à d'autres domaines

	<p>(langues, activités physiques, sportives, artistiques, SHS, communication, tutorat, informatique, etc.) permettant à chaque étudiant d'établir son parcours personnalisé pluriannuel.</p> <p>Poursuite possible du Master 1 (« parcours d'initiation à la recherche ») si non validé en DFGSM2 et 3</p>
Procédure d'agrément des stages, de suivi et d'évaluation des stages y compris ambulatoires :	<p>Commission des stages et gardes, de l'UFR</p> <p>Application nationale GELULES pour l'évaluation des stages par les étudiants</p> <p>Fiche d'évaluation de stage, par les enseignants</p>
Effectifs attendus :	<p>DFASM1 : 200 + 5 de La Réunion</p> <p>DFASM2 : 205</p> <p>DFASM3 : 205</p>
Passerelles entrantes (<i>préciser les passerelles d'entrée en 2^{ème} et 3^{ème} année, ainsi que le flux attendus et les procédures particulières de suivi des étudiants</i>) :	5% de la capacité de formation de 200 étudiants (= 10 places, répartis entre 2 ^e et 3 ^e année, en fonction de la décision du jury Passerelles, après examen des candidatures)
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<p>Université de La Réunion : accueil de 5 étudiants par an, en DFASM1 (convention de partenariat)</p> <p>Université des Antilles et de la Guyane : partenariat pour l'accueil de 5 étudiants par an, au maximum.</p> <p>Convention avec l'UNESS : Université Numérique en Santé</p>
Accords internationaux particuliers :	Pas d'accord spécifique
Conventionnement avec une institution privée française :	RAS
<p>Commentaires supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période :</p> <p>Davantage de cours et de TP avec les étudiants des autres filières santé favorisant le travail et échanges interprofessionnels</p> <p>Incorporation de la simulation en santé</p> <p>Diversité de l'offre de stages hors du CHU, dans CH périphériques (3 départements de la subdivision : Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), et en stages ambulatoires (MG et quelques autres spécialités)</p> <p>Formation par les pairs (TP Accouchement par Voie Basse, étudiants Sages-Femmes de 5^e année, auprès des étudiants de 5^e année de Médecine)</p> <p>Mise en place de sessions d'ECOS (entraînements et évaluations)</p>	

Intégration du « service sanitaire des étudiants en santé » en DFASM1

Davantage d'enseignements en distanciel (offre en e-learning, et en visio) dans une dynamique de format pédagogique de type « classe inversée » en présentiel (ED interactifs après apprentissage de contenus/ressources/référentiel par les étudiants, via enseignements en distanciel et travail personnel)

DA07 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE PREMIER ET DEUXIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE, MAÏEUTIQUE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Faculté de Santé | Université d'Angers

La formation	
Intitulé (DFGMS, DFAMS, DFGSO, DFASO, DFGSP, DFASP, DFGSMa, DE sage-femme) :	DFASP : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques
Niveau (grade L, grade M) :	Grade M
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Santé
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Faculté de Santé – Département Pharmacie 16 Boulevard Daviers 49045 Angers Cédex 01
Volume horaire de la formation par semestre (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	<p>DFASP1 : <u>Semestre 1</u> : 240h CM 66% – TD 20% – TP 14% + Stage application officinal 2 sem.)</p> <p><u>Semestre 2</u> :</p> <p>Filière Officine : 302h CM 42% - 51% - 5%</p> <p>Filière Industrie : 356h CM 57% - TD 32% - TP 11%</p> <p>Filière Recherche : 348h CM 58% - TD 34% - TP 8%</p> <p>Filière Internat : 292h CM 38% - TD 51% - TP 11%</p> <p>DFASP2 :</p> <p><u>Filière Officine</u> : semestre 3 : Stage HU semestre 4 : 211h + 70h Travail personnel CM 55% - TD 45%</p> <p><u>Filière Industrie</u> : Semestre 3 : 194h CM 45% -TD 55% + 4 mois stage Semestre 4 Stage HU 6 Mois Temps plein</p> <p><u>Filière Recherche</u> : 102h CM 12% - TD 34% - Travail personnel 54% + 4 mois stage ou 0h enseignement et 6 mois stage Semestre 4 : 6 mois Stage HU temps plein</p> <p><u>Filière Internat</u> : Semestre 3 : 163h CM 19% - TD 81% Préparation et concours Internat Semestre 4 Stage HU 6 mois temps plein</p>

Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques :	Enseignement d'anglais appliqué au milieu professionnel et oraux de projets d'études en anglais
Parcours personnalisés (<i>préciser la part de temps dédié et le contenu des parcours</i>) :	<p>Possibilité de Master 1 Sciences du Médicament et des Produits de Santé (2 UE au choix sur 15 + DFASP1 + stage 5 sem.) à débiter en DFGSP3 et finalisé en DFASP1</p> <p>Semestre à l'étranger avec Universités partenaires (Cf ci-dessous)</p> <p>Convention « recherche » annuelle : réalisation d'une convention annuelle entre un étudiant et une structure de recherche, permet à l'étudiant sur son temps hors cours de se rendre dans un laboratoire de recherche et de participer à la vie du laboratoire (recherche, conférences...)</p>
Procédure d'agrément des stages, de suivi et d'évaluation des stages y compris ambulatoires :	<p>Stage officinal : application DFASP1 :</p> <p>Procédure d'agrément en concertation avec le CROP et le Collège des Pharmaciens et Conseillers Maîtres de Stage. Le CROP et son représentant facultaire émettent un avis, le doyen donne l'agrément. Suivi : ED de préparation au stage, et ED débriefing de stage</p> <p>Evaluation : Travaux à effectuer pendant le stage pour le stage d'application (action de formation auprès équipe officinale + Analyse de prescription thématique du stage)</p> <p>Les stages hospitaliers sont réalisés au CHU d'Angers et dans certains hôpitaux de la région (Cholet, Le Mans, Césame, Institut de Cancérologie de l'Ouest, Laval...). Pour ce qui concerne le CHU, les stages cliniques proposés comme terrains de stages sont ceux qui travaillent en étroite collaboration avec la Pharmacie à usage intérieur (pharmacie clinique, conciliation médicamenteuse, éducation thérapeutique...).</p> <p>Les stages industriels de 4 mois sont validés au cas par cas par les responsables. Un suivi individuel sur site ou par visioconférence (entretien avec étudiant et maître de stage) est réalisé. La validation se base sur un oral, un rapport écrit et l'appréciation du maître de stage.</p>
Effectifs attendus :	80 selon la répartition suivante : 50% Officine – 25% Internat – 3,5% Recherche – 21,5% Industrie
Passerelles entrantes (<i>préciser les passerelles d'entrée en 2^{ème} et 3^{ème} année, ainsi que le flux attendus et les procédures particulières de suivi des étudiants</i>) :	Néant
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	-

Accords internationaux particuliers :	<p>Le département Pharmacie de la faculté de Santé d'Angers dispose d'un certain nombre d'accords internationaux pour des échanges pédagogiques. Ces accords en flux sortants se font essentiellement en DFGSP, pour le DFASP l'université de Montréal (Canada) accueille chaque année 2 étudiants Angevins.</p> <p>Est actuellement à l'étude un projet d'accord avec la faculté de pharmacie de Laval (Québec) pour l'accueil d'un semestre d'étudiants de DFASP1.</p> <p>Par ailleurs, il existe des accords avec des centres hospitaliers étrangers pour l'accueil d'étudiants de DFASP2 dans le cadre de leurs stages hospitaliers pour l'année hospitalo-universitaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôpital de Saint-Jacques de Compostelle (Espagne) - CHU Sherbrooke (Canada) - Hôpital de Rosemont Maisonneuve (Montréal, Canada) - CHU de l'Université Laval à Québec (Canada) - Hôpitaux à Ho Chi Minh Ville (Viet Nam)
Conventionnement avec une institution privée française :	Aucune
<p>Commentaires supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période :</p> <p><i>Généralisation et amélioration du Service Sanitaire à tous les étudiants.</i></p> <p><i>Mise place progressive de l'évaluation en ligne des stages hospitaliers et officinaux</i></p> <p><i>Au cours de cette période, le parcours recherche a amélioré la formation de ses étudiants en prenant en compte les besoins nécessaires pour la suite de leur parcours (6ème année/Master 2 et Doctorat). L'approche bibliographique des projets d'études a été accentuée, ainsi que la participation à des séminaires permettant d'apprécier la transversalité de la recherche actuelle. De plus, la mise en place de TP pour avoir des bases solides de culture cellulaire et biologie moléculaire offre aux étudiants un bagage complémentaire à leur formation initiale et une assurance lors de leurs divers stages de recherche.</i></p>	

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	Chirurgie plastique esthétique et reconstructrice
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	CHU Angers
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Pour certains projets : Physiologie UMR CNRS 6015
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	magistraux, théoriques, et dirigés au sein de la structure (CHU : interventions, Salle dédiée aux interventions entrant dans la formation, laboratoire d'anatomie). Cours en numérique disponibles
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	Surtout des outils de consultations numériques.
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Contrat personnel annuel entrant dans le cadre du DESC national
Equipe pédagogique :	Pr P.Rousseau

Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	1
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	0
Accords internationaux particuliers :	0
Conventionnement avec une institution privée française :	0

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES chirurgie viscérale et digestive
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	Service de chirurgie viscérale et endocrinienne
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Laboratoire HIFIH (Angers) Unité INSERM U1235 (Nantes)
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	70h (cours magistraux)
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	Centre de Simulation (All'Sims)
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Contrats de formation (à jour et signés)
Equipe pédagogique :	N=5 (2 PU PH, 1 MCU PH, 2 CCA)

Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	2
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	0
Accords internationaux particuliers :	0
Conventionnement avec une institution privée française :	0

DA08 - DOSSIER D'ACCREDITATION
FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME
CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

Département de chirurgie osseuse adulte
CHU ANGERS

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	Chirurgie orthopédique et traumatologique
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	CH Le Mans, Centre du Rachis (Trilazé) Centre de la main (Trilazé), CHU ANGERS
Adossement recherche (préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :	GERO7 UPRES EA 4658 Université d'Angers
Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	Enseignement continu de la chirurgie 50h par semaine 20% de cours magistraux et Numérique 20% TP sur os secs, 60% de pratique clinique
Innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :	Simulations à l'arthroscopie d'épaule et de genou via Augatho
Suivi des étudiants (préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés) :	Contrats de formation pour tous les phases Soles, port-folios pour tous les internes quelque soit leur avancée dans la formation
Equipe pédagogique :	DR HUBERT, STEIGER, DUCELLIER, CANCIU et PARRC

Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	3 internes
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	-
Accords internationaux particuliers :	-
Conventionnement avec une institution privée française :	-

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Faculté de Santé | Département pharmacie

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	3 ^{ème} cycle court Industrie Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Santé Pharmacie
Lieux de la formation :	Faculté de Santé – Département Pharmacie 16 Boulevard Daviers 49045 Angers Cédex 01
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	-
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	Validation par équivalence Master 2 ou autres
Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	-
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place de contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	-
Equipe pédagogique :	Véronique Marchais, PU, co-responsable parcours recherche

	<p>Marie-Claire Venier, PU, co-responsable parcours industrie</p> <p>Bastiat Guillaume, MCU-HDR, co-responsable parcours recherche</p> <p>Denis Séraphin, PU, co-responsable parcours industrie</p>
Procédure d'agrément des stages, lieux de stages et procédures d'évaluation :	-
Effectifs attendus :	12 à 25 étudiants
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Faculté de Santé | Département pharmacie

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	3 ^{ème} cycle court Recherche Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Santé Pharmacie
Lieux de la formation :	Faculté de Santé – Département Pharmacie 16 Boulevard Daviers 49045 Angers Cédex 01
Adossement recherche (préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :	-
Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	Validation par équivalence Master 2
Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :	-
Suivi des étudiants (préciser la mise en place de contrats de formation et de portfolios individualisés) :	Entretiens de suivi individuels
Equipe pédagogique :	Véronique Marchais, PU, co-responsable parcours recherche

	<p>Marie-Claire Venier, PU, co-responsable parcours industrie</p> <p>Bastiat Guillaume, MCU-HDR, co-responsable parcours recherche</p> <p>Denis Séraphin, PU, co-responsable parcours industrie</p>
Procédure d'agrément des stages, lieux de stages et procédures d'évaluation :	-
Effectifs attendus :	3 à 6 étudiants
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	Capacité d'Allergologie
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Santé
Lieux de la formation :	Faculté de santé de l'université d'Angers
Adossement recherche (préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :	Equipe "immunité innée et immunothérapie" Inserm U1232 CRCINA, Université d'Angers
Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	100h/an, magistraux ou en numérique depuis la pandémie COVID + 50 demi-journées par an de stage hospitalier pratique présentiel programme étalé sur 2 ans
Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :	non
Suivi des étudiants (préciser la mise en place de contrats de formation et de portfolios individualisés) :	Présentation d'un mémoire et suivi du nombre de journées de stage et gestes techniques vus et/ou réalisés (tests cutanés, test de provocation, désensibilisation...)

<p>Equipe pédagogique :</p>	<p>Pr Urban (PHU) Service de Pneumologie, Oncologie Thoracique et Allergologie,</p> <p>Dr Celine Beauvillain (MCU-PH) laboratoire immunologie et allergologie, Equipe "immunité innée et immunothérapie" Inserm U1232 CRCINA</p> <p>Dr Martine Morisset (PH, chargée d'Enseignement de la capacité) Interniste Immuno-allergologue, PhD,</p> <p>Dr Anne Hoppe , PH pneumopediatre allergologue</p> <p>Blandine Blaitreau, secrétariat, Faculté de Médecine Angers</p>
<p>Procédure d'agrément des stages, lieux de stages et procédures d'évaluation :</p>	<p>Probatoire avant inscription définitive pour contrôle des connaissances de base en Immunologie, examen fin de première année et en 2eme année avant l'examen national + préparation et présentation d'un mémoire au terme des 2 ans de formation sous la forme d'un article publié dans la Revue Française d'Allergologie</p> <p>Participation obligatoire (gratuite) aux conférences de la SAICO (Société Allergologie et Immunologie du Grand Ouest) (2 j/an) et du Congrès Francophone d'Allergologie CFA (3 jours, 1x/an à Paris)</p> <p>Stage dans l'unité d'Allergologie du CHU d'ANGERS, possibilité de stage au cabinet d'un allergologue de ville ou dans d'autres unités d'allergologie hospitalière après autorisation du Dr MORISSET</p>
<p>Effectifs attendus :</p>	<p>3-6 inscrits/an</p>
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :</p>	<p><i>Equipes d'Allergologie des CHU de TOURS, CHU de RENNES et NANTES, Unité de recherche Allergie de l'INRAE de Nantes (conférenciers)</i></p>
<p>Accords internationaux particuliers :</p>	<p><i>Non</i></p>
<p>Conventionnement avec une institution privée française :</p>	<p><i>Non</i></p>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES Innovation Pharmaceutique et Recherche (IPR)
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Santé Pharmacie
Lieux de la formation :	CHU et Laboratoires de recherche Angers
Adossement recherche (préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :	<p>Ce DES a une vocation recherche, le parcours de l'interne est donc réalisé au sein d'une équipe de recherche angevine de l'Université, pour le pôle santé de l'Université d'Angers principalement :</p> <p>- UMR INSERM MINT U1066 CNRS 6021, INSERM U892 CNRS 6299 Equipe INSERM Avenir : ATOMyCA Equipe 7 : Immunité Innée et Immunothérapie , BNMI UMR INSERM 1083 CNRS 6214, GEIHP EA 3142, IRSET UMR INSERM 1085 : Equipe d'Angers</p>
Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	<p>→ Organisation interrégionale (un coordonnateur interrégional à Poitiers).</p> <p>→ L'interne se voit attribué un tuteur pour la durée de son internat. Il organise conjointement son cursus selon son projet professionnel en accord avec le coordonnateur du DES et avec une validation par l'Université, sur 8 semestres de S1 à S8 qui comportent :</p> <p>- des UE librement choisies pour un total de 60 crédits ECTS, un Master 2 est obligatoire dans la maquette (30 ECTS),</p>

	<p>- le parcours recherche est aménagé avec des stages dans les Equipes de recherche permettant la réalisation d'un Master 2 et le début d'une thèse d'Université.</p> <p>→ Un carnet de l'interne est délivré à chaque interne au début de son cursus d'internat. Ce carnet contient les documents suivants :</p> <p>- le règlement intérieur interrégional relatif à la gestion de l'internat de pharmacie,</p> <p>- les fiches d'évaluation des stages complétées et signées par les responsables de stage,</p> <p>- les rapports d'activités de stage réalisés par l'interne à chaque stage.</p>
<p>Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :</p>	<p>Rien de spécifique à la formation.</p>
<p>Suivi des étudiants (préciser la mise en place de contrats de formation et de portfolios individualisés) :</p>	<p>Les étudiants sont suivis par leur tuteur en lien avec le responsable Local du DES</p>
<p>Equipe pédagogique :</p>	<p>Pour l'Université d'Angers enseignants-chercheurs des sections de CNU-HU 80 et 81 mais aussi les enseignants-chercheurs des CNU U 85-86-87.</p>
<p>Procédure d'agrément des stages, lieux de stages et procédures d'évaluation :</p>	<p>→ Agréments par la Commission Interrégionale d'agrément,</p> <p>→ Interrégion actuelle : Bretagne - Pays de la Loire - Centre - Poitou Charente</p> <p>Afin de rendre plus cohérent le parcours de l'interne dans le cadre de sa formation recherche, la procédure d'agrément des services ou structures susceptibles d'accueillir des internes en stage a été révisée en vue de la campagne d'agrément 2015.</p> <p>Un cahier des charges interrégional précisant les critères pris en compte en vue de la décision d'agrément du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a été rédigé et diffusé aux établissements et structures de l'interrégion demandeurs.</p> <p>Toute nouvelle demande d'agrément est étudiée par le coordonnateur et présentée en commission interrégionale. Si l'avis est favorable, un agrément probatoire d'un an est délivré, qui pourra ensuite être renouvelé pour 5 ans.</p> <p>→ Les agréments pour les lieux de stages concernant le parcours IPR pourront être donnés au service pour répondre</p>

	à un parcours spécifique de l'interne et fermés à l'issue de ce parcours.
Effectifs attendus :	1 étudiants par an soit 4 étudiants en parallèle (internat de 4 ans)
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<i>Les établissements de la région pays de Loire, et l'ARS qui peut recevoir des internes IPR</i>
Accords internationaux particuliers :	<i>Stages à l'étranger possibles sur présentation de dossiers, avis (coordonnateurs, CHU de rattachement) et in fine commission des stages hors-subdivision.</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	NON

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES Pharmacie Hospitalière (PH)
Champ de formations <i>(indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :</i>	Santé Pharmacie
Lieux de la formation :	Établissements de santé de la région Pays de Loire
Adossement recherche <i>(préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :</i>	Equipes recherche des 2 CHU de la région dont le CRCINA (Inserm CNRS) les Labex et des unités spécifiques pharmacie comme MINT (Inserm CNRS) à Angers
Volume horaire de la formation <i>(préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :</i>	200h par an <i>(maquette nationale nouveau DES réformé en 2019)</i>
Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques <i>(préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :</i>	Rien de spécifique
Suivi des étudiants <i>(préciser la mise en place de contrats de formation et de portfolios individualisés) :</i>	Responsable local du DES à l'aide de suivi individuel et de portfolio de validation des compétences (Cf décret R3C 2019)
Equipe pédagogique :	Enseignants U et HU de la subdivisions

Procédure d'agrément des stages, lieux de stages et procédures d'évaluation :	Procédure régionale avec une commission d'agrément comme le décrit les textes
Effectifs attendus :	7 internes par an sur 4 ans soit 28 internes pour hémirégion EST des PDL correspondant à la subdivision d'Angers
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	ARS PDL, OMEDIT
Accords internationaux particuliers :	<i>NON sauf stage interCHU et stage spécifique de mobilité au Canada</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	<i>OUI industrie pharmaceutique pour des stages agréés ainsi que des cliniques privés comme les NCN à Nantes</i>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Faculté de Santé | Département Pharmacie

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	3 ^{ème} cycle court officine Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Santé Pharmacie
Lieux de la formation :	Faculté de Santé – Département Pharmacie 16 Boulevard Daviers 49045 Angers Cédex 01
Adossement recherche (préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :	Sans Objet
Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	300 h 130 h CM 140 h TD 30 h TP
Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :	Simulation d'officine (mises en situations) ED en interprofessionnalité Pédagogie inversée Rencontres avec patients témoins
Suivi des étudiants (préciser la mise en place de contrats de formation et de portfolios individualisés) :	Entretiens de suivi de stage individuels

	<p>Réunion de présentation avec l'ensemble des maîtres de stage</p> <p>Portfolio individuel à partir du référentiel de stage</p>
Equipe pédagogique :	Enseignants-chercheurs de la Faculté de santé et enseignants professionnels (PAST pharmaciens d'officine et vacataires)
Procédure d'agrément des stages, lieux de stages et procédures d'évaluation :	<p>Stages dans des officines des 3 départements (49, 53, 72).</p> <p>Procédure d'agrément avec le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens des Pays de la Loire et le Collège des pharmaciens conseillers maîtres de stage. Visite des maîtres de stage par les responsables de filière.</p> <p>Evaluation par le maître de stage, évaluation de travaux demandés (bilans partagés de médication, déclaration de pharmacovigilance, pharmacodépendance, démarche qualité, éducation thérapeutique du patient) et un examen de validation des connaissances et compétences. Et entretien individuel bilan à mi-parcours par les l'équipe pédagogique officinal</p>
Effectifs attendus :	40 à 50 étudiants
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<i>Non</i>
Accords internationaux particuliers :	<i>Non</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	<i>Non</i>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'ANGERS

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	<p>DES Médecine et Santé au Travail</p> <p>Dans le cadre de son projet professionnel, et en regard des besoins de santé et de l'offre de formation, l'étudiant peut</p> <p>I. Candidater à une option précoce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Néant <p>II. candidater à une formation spécialisée transversale (FST), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ addictologie ➤ douleur ➤ expertise médicale - préjudice corporel ➤ maladies allergiques ➤ médecine du sport ➤ sommeil
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Champ SANTE
Lieux de la formation :	<p>Faculté de Santé – Université d'Angers 28, rue Roger-Amsler 49045 ANGERS Cedex 01 Tél. : 02 41 73 58 00</p>
Adossement recherche (préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :	<p>Institut de recherche en santé, environnement et travail (Inserm UMR 1085). Equipe Epidémiologie en santé au travail et ergonomie (Ester). Dir. Yves Roquelaure www.ester.univ-angers.fr / www.irset.org Faculté de Santé 49045 Angers</p>
Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	<p>Phase socle - Durée : 2 semestres.</p> <p>Enseignements hors stages - Volume horaire : 2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie .</p> <p>Nature des enseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • e-learning sur la plateforme numérique du collège de la spécialité

	<ul style="list-style-type: none"> • exercices de mise en situation, de simulation, apprentissage par résolution de problème • séminaires nationaux, régionaux ou locaux <p>Phase d'approfondissement – Durée : 4 semestres. Enseignements hors stages - Volume horaire : 2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie Nature des enseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • e-learning sur la plateforme numérique du collège de la spécialité • exercices de mise en situation, de simulation, apprentissage par résolution de problème • séminaires nationaux, régionaux ou locaux <p>Phase de consolidation - Durée : 1 ans. Enseignements hors stages en lien avec la préparation à l'exercice professionnel (gestion de cabinet ...) Volume horaire : 2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie. Nature des enseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • e-learning sur la plateforme numérique du collège de la spécialité • exercices de mise en situation, de simulation, apprentissage par résolution de problème • séminaires nationaux, régionaux ou locaux
<p>Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :</p>	<p>Les langues ne sont plus enseignées.</p>
<p>Suivi des étudiants (préciser la mise en place de contrats de formation et de portfolios individualisés) :</p>	<p>Conformément à la réglementation portant sur l'organisation du troisième cycle des études de médecine, et à l'Article R632-26 du code de l'éducation ; au cours de la phase socle l'étudiant de troisième cycle des études de médecine conclut un contrat de formation. C'est un outil d'évaluation progressive de l'étudiant. Ce contrat définit les objectifs pédagogiques et le parcours de formation suivi au sein de la spécialité. Il peut faire l'objet d'évolutions, notamment pour y inclure une option ou une formation spécialisée transversale que l'étudiant est autorisé à suivre et le cas échéant, le parcours recherche dans lequel il est engagé. Il est établi entre l'étudiant de troisième cycle des études de médecine, le directeur de l'UFR de médecine et la commission locale de coordination de la spécialité dans laquelle est inscrite l'étudiant. Un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense fixe les modalités d'élaboration et de suivi du contrat de formation et en définit un modèle type.</p> <p>Le contrat de formation mentionne le projet professionnel de l'étudiant, les objectifs pédagogiques de la formation à suivre au sein de la spécialité. Il précise les formations spécialisées transversales et options que l'étudiant souhaite suivre au cours de sa formation de troisième cycle et, le cas échéant, le parcours recherche dans lequel il est engagé. Il comprend le sujet de thèse. Le contrat spécifie les compétences à acquérir ou à développer au cours de la période de formation, les activités confiées aux étudiants en fonction des objectifs de formation</p>

	<p>et les connaissances à acquérir conformément à la maquette de formation et au projet professionnel.</p> <p>Le contrat de formation fait apparaître les objectifs généraux et spécifiques au parcours de formation personnalisé et la liste des modules à suivre à cet effet.</p> <p>Le contrat de formation fait l'objet d'une actualisation régulière. Il est notamment actualisé au regard de la progression dans la formation ou de l'évolution du projet professionnel de l'étudiant.</p> <p>Un portfolio est annexé au contrat de formation. Rempli par l'étudiant, il permet le suivi de la construction des connaissances et des compétences en vue de la validation de la formation de l'étudiant. Il comporte les travaux significatifs et les pièces justifiant du parcours de formation de l'étudiant. Il constitue un outil permettant de déterminer si l'étudiant répond aux exigences pédagogiques de chacune des phases définies dans la maquette de formation de la spécialité suivie.</p> <p>Le portfolio comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>un carnet de stage</u> dans lequel figurent l'ensemble des éléments qui permettent de justifier de l'acquisition des connaissances et compétences professionnelles au cours du stage, • <u>les fiches d'évaluations de stage.</u> <p>Le contenu du portfolio est transféré au cours de la vie professionnelle dans le portfolio professionnel.</p> <p>Le contrat de formation fait l'objet d'un Enregistrement par la scolarité dans le dossier étudiant et du suivi de ce dernier (enregistrement de chaque phase validée, suivi du timing de la formation, organisation des commissions, du suivi des entretiens, validation des compétences et des connaissances, suivi des terrains de stage en adéquation avec le livret, mise à jour suivant arrêté des étudiants autorisés à suivre option ou formation transversales; Communication avec ARS, présidence, directoire, ...)</p>
<p>Equipe pédagogique :</p>	<p>L'équipe pédagogique en charge de l'étudiant, interne, en DES Médecine et Santé au Travail est composée notamment d'un coordinateur local (Pr Yves ROQUELAURE), et deux enseignants hospitaliers et titulaires (Pr Leïla MORET et Dr Virginie NAËL).</p>
<p>Procédure d'agrément des stages, lieux de stages et procédures d'évaluation :</p>	<p>LES ETUDIANTS ACCOMPLISSENT TOUT AU LONG DE LA FORMATION DE TROISIEME CYCLE DES STAGES.</p> <p>Conformément à l'article R. 632-29 du code de l'éducation, au cours de la phase socle et de la phase d'approfondissement, les stages ont une durée d'un semestre. Au cours de la phase de consolidation, les stages ont une durée d'un an sauf lorsque les maquettes de formation prévoient qu'ils durent un semestre.</p> <p>L'étudiant en stage est placé sous l'autorité du responsable médical du lieu de stage agréé dans lequel il est affecté. Le responsable médical désigne, au sein du lieu de stage, un médecin, chargé de l'encadrement pédagogique de l'étudiant.</p> <p>Sont considérés comme praticiens agréés-maîtres de stage des universités, les médecins exerçant en cabinet libéral, en centre de santé, en maison de santé et agréés</p>

conformément aux dispositions de l'Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

Une convention est signée entre l'ARS dans le ressort de laquelle les étudiants sont affectés, l'université d'Angers et le centre hospitalier universitaire de rattachement. Au cours d'un même stage, un étudiant peut être accueilli par un ou plusieurs praticiens agréés-maîtres de stage des universités.

PROCEDURE D'AGREMENT DES STAGES

Au sein de la Subdivision d'Angers, une commission de subdivision se réunit en deux formations : **une formation en vue de l'agrément** et une formation en vue de la répartition.

La commission d'évaluation des besoins de formation vérifie que le nombre de lieux de stage et de praticiens agréés-maîtres de stage des universités ainsi que la nature des lieux de stage est en adéquation avec le nombre d'étudiants inscrits dans les différentes phases des différentes spécialités au regard du bon déroulement des maquettes de formation. Elle donne un avis au directeur général de l'ARS sur le nombre minimum de postes à ouvrir, chaque semestre, pour chacune des phases par spécialité pour les étudiants.

La commission de subdivision :

- I. Donne un avis au directeur général de l'ARS, lorsqu'elle statue en formation en vue de l'agrément, sur l'agrément des lieux de stage et des praticiens-maîtres de stage des universités pour la formation pratique des étudiants. Dans ce cadre, elle réalise une synthèse des grilles d'évaluation portant sur la qualité pédagogique des stages au niveau de la subdivision ;
- II. Propose au directeur général de l'ARS, lorsqu'elle statue en formation en vue de la répartition, la répartition des postes offerts au choix semestriel des étudiants de chaque spécialité et par phase, au sein des lieux de stage agréés et auprès des praticiens agréés-maîtres de stage des universités, en tenant compte de l'avis des besoins spécifiques de formation.

L'agrément atteste du caractère formateur du lieu de stage ou du praticien-maître de stage des universités pour l'accueil en stage, tel que prévu par les maquettes de formation, des étudiants de troisième cycle inscrits dans les spécialités pour lesquelles il est accordé.

Deux types d'agrément peuvent être accordés à un lieu de stage ou à un praticien-maître de stage des universités :

– **un agrément principal au titre de la spécialité** dans laquelle le responsable médical du lieu de stage ou le praticien-maître de stage des universités est qualifié. Tout agrément principal est proposé par la commission de subdivision réunie en vue de l'agrément sur la base du dépôt d'un dossier de demande initiale ou de renouvellement d'agrément;

– **un agrément complémentaire** au titre d'une ou d'autres spécialités pour lesquelles le lieu de stage ou le praticien-maître de stage des universités est reconnu formateur. Cette reconnaissance est prononcée par la commission de subdivision réunie dans sa formation en vue de l'agrément lorsqu'elle examine le dossier de demande d'agrément

	<p>principal du lieu de stage ou du praticien-maître de stage des universités ou ultérieurement et pour la durée de l'agrément restant à courir.</p> <ul style="list-style-type: none">- Par dérogation au dernier alinéa, en cas d'insuffisance des capacités de formation, un agrément complémentaire peut être demandé en l'absence de demande d'agrément principal.- Les lieux de stage et les praticiens-maîtres de stage des universités peuvent se voir accorder un agrément au titre d'une ou de plusieurs phases de formation pour une ou plusieurs spécialités. <p>La commission de subdivision, réunie en vue de l'agrément, propose au directeur général de l'ARS les agréments ou renouvellements d'agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage des universités.</p> <p>Elle propose l'agrément principal des lieux de stage et des praticiens-maîtres de stage des universités sur la base d'un dossier de demande initiale ou de renouvellement d'agrément. Ce dossier est déposé par le responsable médical du lieu de stage ou le praticien-maître de stage des universités auprès de l'UFR du ressort géographique du lieu de stage ou du praticien-maître de stage des universités.</p> <p>La commission de subdivision réunie en vue de l'agrément précise au directeur général de l'ARS la ou les phases de formation pour lesquelles l'agrément principal est proposé.</p> <p>La commission de subdivision réunie en vue de l'agrément peut proposer des agréments complémentaires pour des spécialités autres que celle dans laquelle le responsable médical du lieu de stage ou le praticien-maître de stage des universités est qualifié. Elle indique au directeur général de l'ARS la ou les spécialités pour lesquelles elle propose des agréments complémentaires et précise, pour chacune d'entre elles, la ou les phases de formation concernées.</p> <p>Le directeur général de l'ARS agrée les lieux de stage et les praticiens-maîtres de stage des universités.</p> <p>La commission de subdivision, réunie en vue de l'agrément, formule ses avis sur les demandes d'agrément au vu du dossier .</p> <p>Elle examine :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ le projet pédagogique du lieu de stage ou de la structure dans laquelle exerce le praticien-maître de stage des universités. Ce projet précise :➤ le niveau d'encadrement et les moyens pédagogiques mis en œuvre ;➤ la capacité à proposer des activités médicales adaptées au degré d'autonomie des étudiants en lien avec leur phase de formation ;➤ la nature et l'importance des activités de soins et éventuellement de recherche clinique.➤ Elle vérifie que le lieu de stage ou le praticien-maître de stage des universités répond aux critères prévus, pour chacune des phases de formation, dans les maquettes. <p>Le dossier de demande ou de renouvellement d'un agrément principal comprend :</p> <ol style="list-style-type: none">I. Une description du lieu de stage ou de la structure dans laquelle le praticien-maître de stage des universités exerce, indiquant les types et niveaux d'activité exercée.
--	--

	<p>II. Le projet pédagogique du lieu de stage ou de la structure dans laquelle le praticien-maître de stage des universités exerce et l'organisation du temps de formation en stage.</p> <p>III. Une description de l'encadrement assurant la continuité de la formation.</p> <p>IV. Une description de l'équipement.</p> <p>V. Une description des différentes réunions et de leur fréquence, notamment les réunions d'enseignement régulières durant lesquelles les dossiers sont discutés et présentés de façon multidisciplinaire et contradictoire par les étudiants et le responsable médical du lieu de stage ou le praticien-maître de stage des universités.</p> <p>VI. Une description, le cas échéant, de l'activité de recherche et de publication du lieu de stage ou du praticien maître de stage des universités dans des revues à comité de lecture à laquelle pourra progressivement participer l'étudiant.</p> <p>VII. Un formulaire détaillé, dans lequel sont notamment précisés :</p> <ul style="list-style-type: none">a. le nombre maximal d'étudiants pouvant être accueillis au sein du lieu de stage ou auprès du praticien-maître de stage des universités demandant l'agrément et compatible avec un objectif de formation ;b. l'organisation du travail et la participation éventuelle à la permanence des soins <p>Ce formulaire est rempli par le responsable médical inscrit à l'ordre des médecins ou le praticien-maître de stage des universités, demandant l'agrément.</p> <p>VIII. Un rapport établi, après une visite réalisée sous l'autorité du directeur de l'UFR, par une équipe mixte composée d'un enseignant de la spécialité au titre de laquelle l'agrément est demandé, d'un praticien non universitaire désigné par le directeur de l'UFR de médecine et d'un représentant des étudiants désigné par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle des études de médecine.</p> <p>IX. L'avis écrit du coordonnateur local de la spécialité souhaitée, avis qui est émis après une prise de connaissance du rapport établi suite à la visite.</p> <p>X. L'avis écrit du représentant des étudiants inscrits dans la spécialité au titre de laquelle l'agrément est demandé, désigné par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle des études de médecine de la subdivision.</p> <p>XI. L'accréditation éventuelle de la valeur formatrice par un organisme d'agrément.</p> <p>XII. En outre, pour le praticien-maître de stage des universités:</p> <ul style="list-style-type: none">- une preuve de son exercice professionnel depuis au moins deux ans ;- une attestation de formation préparant à l'accueil, à la supervision et à l'évaluation d'un étudiant, expertisée par des personnels enseignants de sa spécialité ;- un avis motivé du conseil départemental de l'ordre des médecins auprès duquel il est inscrit. <p>La commission de subdivision propose au directeur général de l'ARS soit de :</p> <ul style="list-style-type: none">- donner ou renouveler un agrément sans réserve pour une période de cinq ans ;
--	--

- donner un agrément conditionnel d'un an maximum assorti de recommandations ou le renouveler ;
- suspendre un agrément par décision motivée, accompagnée, le cas échéant, de recommandations ;
- retirer un agrément par décision motivée, accompagnée de recommandations dans l'hypothèse d'une nouvelle demande d'agrément ;
- refuser un agrément par décision motivée, accompagnée de recommandations dans l'hypothèse d'une nouvelle demande d'agrément.

La liste des lieux de stage et des praticiens-maîtres de stage des universités agréés pour la formation de troisième cycle des études médicales est arrêtée par le directeur général de l'ARS.

L'agrément est réexaminé :

- au terme d'une période de cinq ans ;
- lors du changement du responsable médical du lieu de stage agréé ;
- sur demande motivée d'une organisation représentative des étudiants de troisième cycle dans la subdivision ;
- sur demande des coordonnateurs locaux de chacune des spécialités concernées ou du directeur de l'UFR de, ou du président du comité de coordination des études médicales ou du directeur général de l'ARS.

Le suivi des agréments (plus de 3 850 pour le département 3ème cycle universitaire – UFR de Médecine) nécessite une grande rigueur.

LIEUX DE STAGES

La formation en stage est accomplie en milieu hospitalier ou extrahospitalier, dans des lieux de stage agréés au sein de structures ou auprès de praticiens agréés maîtres de stage des universités.

Ces structures d'accueil et ces praticiens sont liés par convention avec un centre hospitalier universitaire.

Les structures dans lesquelles peuvent se situer les lieux de stage agréés sont :

- Les centres hospitaliers universitaires ;
- Les établissements de santé publics ou privés, ou les hôpitaux des armées ;
- Les organismes extrahospitaliers et notamment, les laboratoires, les structures de soins alternatives à l'hospitalisation, les centres de protection maternelle et infantile, les centres de planification et d'éducation familiale, les associations, les administrations, les établissements publics et les entreprises.

Pour les étudiants de chaque spécialité, le directeur général de l'ARS fixe avant le début de chaque stage de formation, sur proposition de la commission de subdivision réunie en vue de la répartition des postes, la répartition des postes offerts au choix semestriel des étudiants au sein des lieux de stage agréés et auprès des praticiens agréés-maîtres de stage des universités.

Le choix des stages est organisé par le directeur général de l'ARS **chaque semestre, par phase de formation et par diplôme d'études spécialisées ou groupes de diplômes d'études spécialisées.**

	<p><u>Pour la phase socle et la phase d'approfondissement</u> : le choix des stages est organisé au niveau de la subdivision. <u>Pour la phase de consolidation</u>, le choix des stages est organisé au niveau de la région.</p> <p>Les postes proposés au choix des étudiants d'une spécialité inscrits en phase socle et non pourvus à l'issue de ce choix peuvent être proposés au choix des étudiants de cette spécialité inscrits dans les autres phases de formation sous réserve que les lieux de stage et les praticiens-maîtres de stage des universités disposent de l'agrément au titre de ces différentes phases de formation.</p> <p>Sont proposés au choix des étudiants de la subdivision des lieux de stage agréés et des praticiens agréés-maîtres de stage des universités situés au sein de la subdivision. Peuvent être proposés au choix des étudiants de la subdivision des lieux de stage et des praticiens agréés-maîtres de stage des universités agréés situés dans une autre subdivision de la région.</p> <p>Ne peuvent être proposés aux choix semestriels que des lieux de stage et des praticiens-maîtres de stage des universités, agréés par le directeur général de l'ARS.</p> <p>Pour les stages de la phase socle et de la phase d'approfondissement, le choix des étudiants s'effectue par ancienneté de fonctions validées au cours de la phase de formation dans laquelle ils se situent, pour un nombre entier de semestres. A ancienneté égale, le choix s'effectue selon le rang de classement aux épreuves classantes nationales.</p> <p>Le directeur général de l'ARS ou son représentant, saisi par le directeur de l'UFR auprès de laquelle est inscrit l'étudiant, peut, en cas de besoin, après un entretien individuel avec l'étudiant, en présence du coordonnateur local et du représentant des étudiants à la commission locale de subdivision, l'affecter hors procédure de choix dans un lieu de stage agréé ou auprès d'un praticien agréé maître de stage des universités au semestre suivant, dans la mesure où le stage s'inscrit dans le cadre du bon déroulement de la maquette de formation. L'étudiant concerné ou les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle en médecine peuvent, en cas de besoin, pour répondre à un projet pédagogique ou professionnel, saisir le directeur de l'UFR aux fins de saisine du directeur général de l'ARS ou son représentant.</p> <p>Pour les stages de la phase de consolidation, les étudiants établissent, chacun, par ordre de préférence, une liste de vœux de lieux de stage agréés ou praticiens agréés-maîtres de stage des universités parmi les postes offerts aux étudiants de leur spécialité et de leur phase de formation. Cette liste comprend un nombre de vœux correspondant à 20 % des postes offerts avec un minimum de quatre vœux.</p> <p>Les praticiens agréés-maîtres de stage des universités et les responsables médicaux des lieux de stage agréés classent, par ordre de préférence, les étudiants les ayant sélectionnés. Les étudiants sont affectés en stage par le directeur général de l'ARS, après recoupement de ces listes et avis de la commission locale de spécialité.</p> <p>En tant que de besoin, les étudiants non affectés à l'issue de la procédure précédente établissent une nouvelle liste vœux de lieux de stage agréés ou praticiens agréés-maîtres de</p>
--	---

stage des universités parmi les postes offerts au niveau de la région aux étudiants de leur spécialité et de leur phase de formation et non pourvus à l'issue de la procédure de recoupement des listes. Cette liste comprend un nombre de vœux correspondant à 20 % des postes offerts avec un minimum de quatre vœux. Les praticiens agréés-maîtres de stage des universités et les responsables médicaux des lieux de stage agréés classent, par ordre de préférence, les étudiants les ayant sélectionnés.

Par dérogation un étudiant peut en fonction de son projet professionnel demander à réaliser un stage de la phase de consolidation dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation, en suivant la procédure prévue à l'article 49 de l'Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

En cas de non-affectation, le directeur général de l'ARS, saisi par le directeur de l'UFR auprès de laquelle est inscrit l'étudiant, peut, après un entretien avec l'étudiant, en présence du coordonnateur local et du représentant des étudiants à la commission locale de subdivision, l'affecter en stage dans un lieu de stage ou auprès d'un praticien agréé-maître de stage des universités ne figurant pas sur sa liste de vœux.

PROCEDURES D'EVALUATION

Un stage est validé, après avis du responsable médical du lieu de stage agréé ou du praticien agréé-maître de stage des universités responsable du stage dans lequel ou auprès duquel a été affecté l'étudiant, et de la commission locale représentée par le coordonnateur, par le directeur de l'UFR.

L'évaluation est progressive et s'appuie sur les entretiens menés par le praticien agréé-maître de stage des universités ou le responsable médical chargé de l'encadrement pédagogique, en présence de l'étudiant en début, milieu et fin de stage.

L'évaluation des compétences acquises pendant le stage : portefeuille numérique, saisi par l'étudiant et certifié par le maître de stage, contenant les actes opératoires auquel l'étudiant a participé ou qu'il a réalisés.

Le maître de stage évalue au terme du stage par le biais d'un formulaire standardisé.

A l'issue de chaque stage validant :

a) Le responsable médical du lieu de stage agréé ou le praticien agréé-maître de stage des universités remplit le carnet de stage intégré dans le portfolio.

b) Le responsable médical du lieu de stage agréé ou le praticien agréé-maître de stage des universités renseigne en outre une fiche d'évaluation de l'étudiant en stage. Il transmet copie de la fiche au directeur de l'UFR ou au président du comité de coordination des études médicales dont relève l'étudiant ainsi qu'au coordonnateur local de la spécialité.

c) Le directeur de l'UFR ou le président du comité de coordination des études médicales dont relève l'étudiant transmet au président de la commission locale de la spécialité copie de la fiche d'évaluation et de sa décision d'accorder ou non la validation du stage.

	<p>Les raisons qui motivent une décision de non-validation du stage sont précisées.</p> <p>Le directeur de l'UFR ou le président du comité de coordination des études médicales dont relève l'étudiant informe, dans un délai communiqué par le directeur général de l'ARS et compatible avec l'organisation des choix de stage pour le semestre suivant, le directeur général de l'ARS de son intention d'accorder ou non la validation du stage et sous réserve de l'évaluation des dernières semaines de stage de l'étudiant.</p> <p>L'étudiant remplit chaque semestre une grille d'évaluation de la qualité de son stage portant notamment sur les aspects pédagogiques et les conditions de travail et d'exercice.</p> <p>Cette grille d'évaluation est portée à la connaissance du directeur de l'UFR ou du président du comité de coordination des études médicales, ainsi que du coordonnateur local et du coordonnateur régional de la spécialité, selon des modalités garantissant l'anonymat des étudiants. Le directeur de l'UFR ou le président du comité de coordination des études médicales transmet les grilles d'évaluation remplies par les étudiants aux directeurs et aux présidents de la commission médicale des établissements de santé concernés et aux représentants des étudiants de troisième cycle de la commission médicale d'établissement.</p> <p>Ce partage d'informations contribue à préserver et à améliorer la qualité globale des stages.</p> <p>Le directeur de l'UFR ou le président du comité de coordination des études médicales présente ces évaluations dans le cadre de la commission de subdivision, lorsqu'elle se réunit pour l'agrément des terrains de stage.</p> <p>L'étudiant présente le mémoire prévu, le cas échéant, par la maquette de la formation suivie.</p> <p>Le mémoire consiste en l'élaboration par l'étudiant d'un recueil organisé de ses travaux témoignant de ses apprentissages ; il peut porter sur les travaux scientifiques qu'il a réalisés.</p> <p>L'évaluation s'effectue au regard des modalités précisées dans les maquettes de formation définies par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense.</p>
Effectifs attendus :	4 étudiants lauréats des épreuves classantes nationales affectés chaque année à la Faculté de Santé d'Angers
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	Université et CHU de l'inter-région HUGO (Angers, Brest, Nantes, Rennes)
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	Ville d'Angers Associations type SMIA (49), STCS (49), SATM (53), Santé au Travail72 (72)

	<i>ACI-Renault Le Mans, Orange Angers-Le Mans-Laval,</i>
--	--

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes

Arrêté du 5 août 2020 fixant au titre de l'année universitaire 2020-2021 le nombre d'étudiants susceptibles d'être affectés à l'issue des épreuves classantes nationales en médecine par spécialité et par centre hospitalier universitaire

Arrêté du 5 juin 2020 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études médicales autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2020-2021

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	Diplôme d'Etudes Spécialisées en Anatomie et Cytologie Pathologiques
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'Université d'Angers
Lieux de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> - Département de Pathologie du CHU d'Angers. - Service d'Anatomie Cytologie Pathologique du CH du Mans. - Département d'Anatomie et Cytologie Pathologiques de l'ICO d'Angers. - Centre de Pathologie de l'Ouest (Les Ponts-de-Cé) - Département de Biochimie-Génétique (UF Biologie Moléculaire) du CHU d'Angers
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	<ul style="list-style-type: none"> - CRCINA-17 Angers, GLIAD - CRCINA-07 Angers, Immunité innée et immunothérapie - UPRES EA 3859 HIFIH
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	Cours magistraux en distanciel (4 demi-journées par mois).
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de pathologie numérique pour l'activité d'anatomie pathologique du CHU d'Angers : en cours de construction au sein du groupement Hospitalo-Universitaire du Grand Ouest. - Construction de capsules d'enseignement par lames virtuelles et dossiers intégrés dans le cadre du projet inter

	universitaire MICROSCAN (Direction Pr Calenda pour l'Université d'Angers)
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Contrats de formation, portfolios individualisés
Equipe pédagogique :	3 PU-PH : Audrey Rousseau, Marie-Christine Copin, Marie-Christine Rousselet, 1 AHU (Alexandre Collin pour 2020-2021)
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	2 nouveaux internes chaque année
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement magistral est en partenariat avec les universités de Brest, Nantes, Poitiers, Rennes et Tours - Echanges HUGO réguliers des internes pour un semestre
Accords internationaux particuliers :	Non
Conventionnement avec une institution privée française :	Pour les terrains de stage : Centre de Pathologie de l'Ouest / Institut de Cancérologie de l'Ouest site d'Angers

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES d'Allergologie
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers Le DES est un diplôme qualifiant la formation des médecins spécialistes allergologues
Lieux de la formation :	Faculté de Santé d'Angers. Facultés du périmètre HUGO (Angers, Nantes, Brest, Rennes et Tours)
Adossement recherche (préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :	Equipe 7 « Immunité Innée et Immunothérapie. UMR Inserm 892 CNRS 6299 CRCNA - Angers Equipe Allergie UR1268. BIA- INRAe Nantes
Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	Cours magistraux (68h/an sous forme de 6 séminaires de 2 jours communs à tous les étudiants DES allergologie au sein de l'HUGO) + plateforme SIDES (phase socle et approfondissement) 1/2 journée/ semaine + participation présentielle « obligatoire » au congrès CFA de la Société Française d'Allergologie (3j) , et régional de SAICO (2j) (inscriptions gratuites) + la journée initiation à la recherche en allergologie ART (communications en anglais) + formation pratique dans le cadre des stages hospitaliers (Internat).

	<p>Possibilité de s'inscrire au DIU d'allergo-anesthésie ou FST pharmacologie notamment + séance de bibliographie avec présentation d'une analyse d'article (2h/mois)</p>
<p>Innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ETP anaphylaxie en cours de construction
<p>Suivi des étudiants (préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés) :</p>	<p>Carnet d'évaluation de l'interne sous l'égide du CEA (Collège des Enseignants en Allergologie)</p> <p>Tous les étudiants inscrits au DES d'allergologie ont un contrat de formation, signé à la fin de la première année. Toutes les étudiants de la phase socle doivent valider les enseignements distanciels (plateforme SIDES NG) et les compétences de la phase socle (validation de situations cliniques en stage, sous forme d'autoévaluation, et d'une ou plusieurs évaluations par le maître de stage)</p> <p>Ils ont tous un suivi personnalisé tutoré comprenant au minimum 1 à 2 rencontres avec le tuteur par semestre. La commission locale et la commission régionale du DES d'allergologie se réunit annuellement.</p>
<p>Equipe pédagogique :</p>	<p>Pr Thiery URBAN (PUPH),</p> <p>Dr Martine MORISSET (PH, coordinateur opérationnel du DES)</p> <p>Dr Anne Hope (PH, allegro-pneumo-pédiatre)</p> <p>Dr Celine Beauvillain (MCU-PH)</p> <p>Julie GAUTHIER (3eme cycle Faculté de santé, Angers)</p> <p>Carine PIRON, secrétaire CHU angers</p>
<p>Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :</p>	<p>Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017</p> <p>La demande d'agrément correspond à un formulaire type : celui-ci précise la file active des patients, les pathologies prises en charge, l'équipe encadrant l'étudiant, et les modalités de supervision de l'étudiant, le projet pédagogique. La demande est étudiée par l'équipe pédagogique qui réalise une visite sur site. Chaque année, un point est fait avec les responsables de terrains de stage</p> <p>Unité Allergologie, service de Pneumologie allergologie du CHU Angers</p> <p>Unité de Dermato-Allergologie, CH du Mans</p> <p>Unité de Pneumologie-Allergologie CH de Cholet</p>

	<p>Service de Pédiatrie (consultations pneumopédiatrie, HDJ), CHU Angers</p> <p>Laboratoire d'Immunologie et Allergologie CHU Angers</p>
Effectifs annuels entrant dans le DES :	1 DES/an
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<i>Permutation possible pour les internes entre l'Unité transversale Allergologie CHU Nantes et l'Unité Allergologie du CHU d'Angers (au sein de la même ARS) pour diversifier et élargir le panel de stage formateur en unité hautement spécialisée en allergologie</i>
Accords internationaux particuliers :	<i>non</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	<i>non</i>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES Anesthésie, Réanimation, Médecine périopératoire
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	Faculté de santé d'Angers
Adossement recherche (préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :	Laboratoire mitovasc, Unités INSERM 1083 – CNRS 6015
Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	1 journée dédiée à la formation chaque semaine, soit 8h/semaine, soit 360 heures par an. Ceci comprend 180 h de formation en distancielle sur la plateforme SIDES NG, 4 modules d'enseignement par an, chacun durant une journée, sous forme d'ED, cas cliniques, organisé à l'échelle du périmètre HUGO. ½ journée hebdomadaire à thème avec bibliographie et cas cliniques en présentiel. 2 journées de simulation/interne/an Le reste correspond à du temps personnel de formation (temps nécessaire pour apprentissage et intégration des enseignements distanciels et modules ; inscription à des DIU, options, et FST).
Innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :	Chaque année, enseignement par simulation (mannequins haute-fidélité et acteurs) - Simulation sur blocs opératoires, réanimation et déchocage

<p>Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :</p>	<p>Tous les étudiants inscrits au DES d'ARMPO ont un contrat de formation, signé à la fin de la première année. Toutes les étudiants de la phase socle doivent valider les enseignements distanciels (plateforme SIDES NG) et les compétences de la phase socle (validation de situations cliniques en stage, évaluation sous forme de cas clinique et questions courte lors d'un examen en fin d'année) Ils ont tous un suivi personnalisé tutoré (1 tuteur universitaire par étudiant), comprenant au minimum 1 à 2 rencontres avec le tuteur par an. La commission locale et la commission régionale du DES se réunissent 2 fois par an.</p>
<p>Equipe pédagogique :</p>	<p>Pr Sigismond LASOCKI, PUPH Dr Emmanuel RINEAU, MCUPH Mme Peggy MOUREAUX, secrétaire Mme Isabelle PELLUAU, secrétaire</p>
<p>Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :</p>	<p>Conformément à l'arrêté du 12 avril 2017, la demande d'agrément correspond à un formulaire national : celui-ci précise la file active des patients, les pathologies prises en charge, l'équipe encadrant l'étudiant, et les modalités de supervision de l'étudiant. La demande est étudiée par l'équipe pédagogique qui réalise une visite sur site, accompagnée d'un responsable des internes. Chaque année, un point est fait avec les responsables de terrains de stage et le retour des DES.</p>
<p>Effectifs annuels entrant dans le DES :</p>	<p>12 internes / an (demande pour augmenter le nombre à 14 puis 15 compte tenu du déficit et de la pyramide des ages défavorables sur la région), soit 48 DES en formation et 12 docteurs juniors.</p>
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :</p>	<p><i>non</i></p>
<p>Accords internationaux particuliers :</p>	<p><i>aucun</i></p>
<p>Conventionnement avec une institution privée française :</p>	<p><i>non</i></p>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES Biologie médicale
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	Faculté de Santé Angers. Facultés du périmètre HUGO (Angers, Nantes, Brest, Rennes, Tours) Lieux de stage : Laboratoires de biologie médicale des CHU Angers, CH Le Mans, CH Saumur, CH Cholet, laboratoires privés (ANDEBIO, LaboMaine).
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	MITOVASC : UMR CNRS 6214 INSERM 1083 CRCINA : UMR 892 SOPAM : URM_S 1063 GEIHP : EA 3142 HIFIH : EA 3859
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	Les enseignements sont répartis dans les différentes spécialités biologiques et réalisés lors du stage de l'interne : <ul style="list-style-type: none"> - Bactériologie / virologie : 3 heures par semaine en présentiel, 1 cours à distance tous les 15 jours avec deux autres universités (Poitiers et Tours) - Biochimie : Formation sur SIDES par thèmes et un examen mensuel correspondant à 3 à 4 cours - Hématologie : 2 heures par semaine en présentiel - Immunologie : Formation sur SIDES, cas cliniques en présentiel

	<ul style="list-style-type: none"> - Parasitologie : 15 heures pendant le semestre + 4 journées d'enseignement inter-région ouest - Biologie de la Reproduction : 60 heures sur SIDES, deux séminaires de deux jours, un séminaire d'une journée
Innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :	Cours d'hématologie cellulaire (Hematocell.fr) avec mises en situation, iconographies nombreuses.
Suivi des étudiants (préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés) :	<p>La commission locale du DESBM se réunit deux fois par an, des réunions supplémentaires sont organisées en cas de difficultés ou question particulière à traiter pour un étudiant.</p> <p>Mise en place d'un contrat de formation, point annuel avec les étudiants sur leur progression / maquette / projet professionnel. A partir de la phase d'approfondissement, le suivi est assuré en plus par le responsable d'option.</p> <p>Une formation à la prise de garde est assurée pour les nouveaux internes avec une évaluation dans chaque spécialité biologique, ce qui conduit à la délivrance d'une habilitation pour les gardes. En cas de difficultés rencontrées lors des gardes, la formation est reprise jusqu'à acquisition des compétences requise pour la prise de garde.</p> <p>Formation et habilitation pour les astreintes de week-end dans certaines spécialités (bactériologie, hématologie,...)</p> <p>Encadrement des internes dans leurs activités au laboratoire par les praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires.</p>
Equipe pédagogique :	<p>La commission locale qui est composé du responsable de la discipline pour les médecins et du responsable de la discipline pour les pharmaciens, le responsable de chaque option, les représentants des internes.</p> <p>Personnels hospitalo-universitaires des laboratoires</p> <p>Personnels hospitaliers</p>
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	<p>Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017, la demande d'agrément correspond à un formulaire national, chaque nouveau terrain de stage est visité par les responsables du DESBM et une nouvelle visite est faite au bout d'un an d'agrément.</p> <p>Un point annuel est fait avec les représentants des internes sur la qualité de l'encadrement dans chaque terrain de stage. En cas de difficulté, une nouvelle visite est organisée sur le site.</p>
Effectifs annuels entrant dans le DES :	5 (3 internes pharmacie et 2 en médecine)

Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	Partenariats avec d'autres Universités / CHU de l'ouest de la France pour la procédure de validation théorique des internes dans certaines disciplines (Microbiologie, Parasitologie,...)
Accords internationaux particuliers :	<i>aucun</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	<i>aucun</i>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES de Médecine cardio-vasculaire
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	Faculté de Santé de l'Université d'Angers, CHU Angers Facultés de Santé HUGO
Adossement recherche (préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :	Institut de Recherche MITOVASC UMR CNRS 6015 – INSERM U 1083
Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	Enseignement national : Cours sous forme de diaporamas sonorisés disponibles sur SIDES, avec e-learning et évaluation des connaissances tous les semestres (2 sessions) par QCM. Enseignement inter-régional par séminaires en visioconférence ou en présentiel : 3 séminaires au cours de la phase socle, 4 séminaires au cours de la phase d'approfondissement. Enseignement local : cours et TD 26 heures
Innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :	e-learning sur SIDES Simulation : arrêt cardiaque, échocardiographie trans-thoracique et trans-oesophagienne

Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Mise en place des contrats de formations Portfolios individualisés en cours
Equipe pédagogique :	2 PU-PH, 1 MCH-PH, 2 CCA, participation des PH à l'enseignement
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	5
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<i>Facultés de Médecine HUGO</i>
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES de Chirurgie pédiatrique
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	CHU Angers – CH le Mans (viscéral) (1échange HUGO et 1 inter-CHU dans le cursus).
Adossement recherche (préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :	Laboratoire HIFIH (UPRES-EA 3859) Plateforme LentiVec (SFR 4038 ICAT)
Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	Enseignement national : 2H / semaine sur 25 semaines Séminaire de spécialité : 2 jours / an
Innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :	Simulation (/ an): <ul style="list-style-type: none"> - Organisé par Angers : <ul style="list-style-type: none"> o Séminaire d'accueil : 2 jours o coelio 6H par semestre - Programme national avec séance interrégionale co-organisé par Angers : programme de chirurgie pédiatrique de 2 jours

Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Contrats de formations pour les internes de la nouvelle réforme. Portfolio du collège de chirurgie pédiatrique.
Equipe pédagogique :	1 PU-PH, 1 MCU-PH, 4 PH, 1 CCA
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	1 tous les 2 ans demandé. Actuellement 1 / 4 ans (insuffisant)
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	CHU de Nantes, dans le cadre de la Fédération Médicale Inter-Hospitalo-Universitaire (FMIHU) de l'enfant des pays de la Loire
Accords internationaux particuliers :	non
Conventionnement avec une institution privée française :	non

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	Chirurgie plastique esthétique et reconstructrice
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	CHU Angers
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Pour certains projets : Physiologie UMR CNRS 6015
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	magistraux, théoriques, et dirigés au sein de la structure (CHU : interventions, Salle dédiée aux interventions entrant dans la formation, laboratoire d'anatomie). Cours en numérique disponibles
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	Surtout des outils de consultations numériques.
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Contrat personnel annuel entrant dans le cadre du DESC national
Equipe pédagogique :	Pr P.Rousseau

Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	1
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	0
Accords internationaux particuliers :	0
Conventionnement avec une institution privée française :	0

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	<i>Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire</i>
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	CCVT CHU ANGERS
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	MITOVASC UMR INSERM U1083 – CNRS 6015
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	
Equipe pédagogique :	

Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	<i>1 interne / tous les 2 ans</i>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	Chirurgie vasculaire
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	CHU Angers
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	
Equipe pédagogique :	Equipe de chirurgie vasculaire du CHU d'Angers dirigée par le Pr Jean PICQUET

Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	1
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<i>CH Le Mans</i> <i>CH Cholet</i>
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES Dermatologie
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	CHU d'Angers
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	UMR MitoVasc Inserm U1083 - CNRS 6015, Université d'Angers UMR MINT Inserm 1066 - CNRS 6021, Université d'Angers
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	½ journée par semaine
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	Programme régulier de consultations d'annonce en simulation haute-fidélité (>4 sessions par an)
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Contrat de formation Deux auditions par semestre
Equipe pédagogique :	Pr L. Martin Dr YL Le Corre

	2 CCA
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	2 ou 3
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	-
Accords internationaux particuliers :	<i>COST 16115 EuroSoftCalc.net</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	-

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES de Médecine d'Urgence
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers Le DES est un diplôme national qualifiant la formation des médecins spécialistes urgentistes
Lieux de la formation :	<i>Faculté de santé Angers.</i> <i>Facultés du périmètre HUGO (Angers, Nantes, Brest, Rennes, Tours)</i>
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	- <i>Mitochondrial and Cardiovascular Physiopathology UMR Inserm U1083 - CNRS 6015 - Equipe CarME - Cardiovascular Pathophysiology</i> - <i>IRSET Institut de recherche en santé, environnement et travail</i> - <i>Inserm EHESP - UMR_S1085</i> - <i>Cellule de Recherche Clinique en Médecine d'Urgence, DMU Angers</i>
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	<i>La formation est organisée sur 4 ans : une année socle, deux années d'approfondissement et une année de consolidation en tant que Docteur-Junior.</i> <i>La formation théorique magistrale repose sur le visionnage de l'ensemble des e-learning disposés sur la plateforme nationale SIDES NG</i> <i>La formation magistrale est également complétée localement par des demi-journées de cours thématiques au cours desquelles sont repris les e-learning nationaux de manière interactive, des ateliers didactiques et virtuels avec jeux de rôle et simulation de basse fidélité et des lectures critiques d'articles en Médecine d'Urgence. De nombreuses journées de simulation haute-fidélité sont organisées au sein</i>

	<p>du centre AllSims de simulation (centre labellisé au plus haut niveau de certification par la SoFraSimS (Société Francophone de Simulation en Santé et la HAS (Haute Autorité de Santé)).</p> <p>La formation spécifique du DESMU d'Angers, en supplément des e-learning nationaux, est donc répartie de la manière suivante :</p> <p>DESMU 1 (phase socle):</p> <ul style="list-style-type: none">- 15 demi-journées de cours/ateliers/reprise des e-learning/lecture critique d'articles (45 heures)- Participation et validation du MOOC « EIVASION – Ventilation artificielle – Les fondamentaux » (www.fun-mooc.fr)- 5 demi-journées de simulation haute-fidélité (20 heures)- 2 journées de formation à l'échographie clinique en médecine d'urgence de niveau 1 (ECMU 1). <p>DESMU 2 (1^{ère} année de phase d'approfondissement):</p> <ul style="list-style-type: none">- 24 demi-journées de cours/ateliers/reprise des e-learning/lecture critique d'articles (72 heures)- Participation et validation du MOOC « EIVASION – Ventilation artificielle – Niveau avancé » (www.fun-mooc.fr)- 6 demi-journées de simulation haute-fidélité (24 heures)- 2 journées de formation à l'échographie clinique en médecine d'urgence de niveau 2 (ECMU 2) <p>DESMU 3 (2^{ème} année de phase d'approfondissement):</p> <ul style="list-style-type: none">- 24 demi-journées de cours/ateliers/reprise des e-learning/lecture critique d'articles (72 heures)- 6 demi-journées de simulation haute-fidélité (24 heures)- 2 journées de formation à l'échographie clinique en médecine d'urgence de niveau 2 (ECMU 2) <p>DESMU 4 (phase de consolidation):</p> <ul style="list-style-type: none">- 4 demi-journées de cours/ateliers de formation à la régulation (12 heures)- 6 journées de simulation haute-fidélité dite « BLANCHES » (étudiants en insu des thématiques abordées) (42 heures)- 2 journées de formation à l'échographie clinique en médecine d'urgence au lit du malade avec accompagnement par médecin référent échographie (ECMU 2)- 1 journée de formation interrégionale HUGO avec présentation des meilleures thèses et challenge de cas-cliniques.- groupes d'échange de pairs : soirées de partage et d'échange entre tous les docteurs juniors de la subdivision autour de cas vécus en pratique clinique. Soirées encadrées par l'équipe pédagogique du DESMU d'Angers. <p>Pour toutes les années, participation aux manifestations :</p> <ul style="list-style-type: none">- Journées de Médecine d'Urgence des Pays de la Loire (x2/an)- Cours avancés Urgences et Soins Intensifs Cardiologiques (USIC)- Parcours étudiants du congrès « Urgences »- Exercices « grandeur nature » sur les situations sanitaires exceptionnelles
--	--

<p>Innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :</p>	<p><u>e-Learning nationaux</u> (vérification par l'équipe pédagogique que l'étudiant ait visionné l'ensemble des contenus nationaux)</p> <p><u>e-learning sur la ventilation artificielle</u> : « MOOC EIVASION – les fondamentaux (niveau 1) et niveau avancé (niveau 2) » sur le site : www.fun-mooc.fr</p> <p><u>Simulation basse fidélité</u> : dispensée au sein du centre d'enseignement aux soins d'urgence d'Angers (CESU 49) et du centre AllSims de simulation. Utilisation de mannequins, d'outils numériques et mises en situation avec acteurs.</p> <p><u>Simulation haute-fidélité</u> : dispensée au sein du centre AllSims de simulation. Utilisation d'un mannequin haute-fidélité adulte, d'un mannequin haute-fidélité de femme enceinte et d'un mannequin haute-fidélité d'enfant piloté par régie.</p> <p><u>Simulation procédurale sur cadavres au laboratoire d'anatomie</u> : simulation à l'intubation difficile (cricothyroïdotomie), aux voies d'abord hémodynamiques (cathéters veineux centraux, cathéters intra-osseux, cathéter artériel) et à l'anesthésie locorégionale (bloc iliofascial, bloc médian)</p>
<p>Suivi des étudiants (préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés) :</p>	<p><u>Affectation de tuteurs</u> : chaque interne DESMU bénéficie d'un suivi personnalisé par un médecin urgentiste exerçant dans l'hémi-région Est des Pays de la Loire. Des rencontres tuteurs/internes sont organisées tous les 6 mois.</p> <p><u>Contrat de formation</u> : rencontre annuelle de l'interne avec l'équipe pédagogique du DESMU d'Angers avec remplissage du contrat de formation tel que défini par l'Arrêté du 3 septembre 2018 portant publication du modèle type de contrat de formation mentionné à l'article R. 632-26 du code de l'éducation.</p> <p><u>Portfolio (version manuscrite)</u> : portfolio permettant à l'interne DESMU d'obtenir un grand nombre d'informations sur son apprentissage et de colliger les actes et situations cliniques réalisées par l'interne et requises pour valider sa formation.</p>
<p>Equipe pédagogique :</p>	<p>Pr Pierre Marie Roy, coordonnateur local et régional du DESMU</p> <p>Pr Dominique Savary, Chef de service du Département de Médecine d'Urgence du CHU d'Angers</p> <p>Dr François Morin, chef de clinique de Médecine d'Urgence</p> <p>Dr Delphine Douillet, cheffe de clinique de Médecine d'Urgence</p>
<p>Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :</p>	<p>Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017</p>

Effectifs annuels entrant dans le DES :	14 internes
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<i>Non</i>
Accords internationaux particuliers :	<i>Echanges stages avec Cliniques Universitaires Saint Luc à Bruxelles.</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	<i>Non</i>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES EDN
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	<p><i>Service EDN CHU Angers,</i></p> <p><i>CH le Mans (phase socle)</i></p> <p><i>Stage partagé CHU-cabinets libéraux (Phase de consolidation)</i></p> <p><i>Stage de 6 mois hors subdivision (généralement dans l'interrégion, stage ayant l'agrément)</i></p> <p><i>Agréments econdaires pour les stages d'autres disciplines (GO, pédiatrie, médecine intene, néphrologie, médecine nucléaire, ncologie, ..)</i></p>
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	<i>Institut Mitovas, Unité INSERM1083/CNRS6015</i>
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	<p><i>40 heures/an, organisé en interrégional</i></p> <p><i>Mixe de cours magistraux, cas cliniques, présentations par les internes, analyse de littérature</i></p>

Innovations pédagogiques et numériques <i>(préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :</i>	Passage exclusivement en distanciel en 2020 (COVID)
Suivi des étudiants <i>(préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés) :</i>	Contrat de formation Evaluation annuelle sur le programme de l'enseignement de l'année écoulée (interrégionale), rencontre semestrielle pour discussion du parcours envisagé, difficultés, ..
Equipe pédagogique :	1 PU-PH EDN, 1 MCU-PH EDN, 2 CCA, EDN, 1 PH titulaire du DEC de nutrition, plusieurs PH EDN
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	2
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES de pédiatrie et médecine de l'enfant
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé Angers. Le DES est un diplôme national qualifiant la formation des spécialistes pédiatres
Lieux de la formation :	Faculté de santé Angers. Facultés du périmètre HUGO (Angers, Nantes, Brest, Rennes, Tours)
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Laboratoire Angevin de Recherche en Ingénierie des Systèmes (LARIS) Mitochondrial and Cardiovascular Physiopathology UMR Inserm U1083 - CNRS 6015 Equipe CarME - Cardiovascular Pathophysiology
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	1 journée dédiée à la formation chaque semaine, soit 8h/semaine, soit 360 heures par an. Ceci comprend 180 h de formation en distanciel sur la plateforme SIDES NG, et douze modules d'enseignement par an, chacun durant une journée, sous forme d'ED, cas cliniques, organisé à l'échelle du périmètre HUGO. Le reste correspond à du temps personnel de formation (temps nécessaire pour apprentissage et intégration des enseignements distanciels et modules ; inscription à des DIU, options, et FST). Chaque semestre, des cours sont organisés dans les unités d'Urgence Pédiatrique (à destination des internes en stage dans la subdivision), de Néonatalogie et Réanimation Néonatale (à destination des internes en stage dans la subdivision), d'Endocrinologie et Diabétologie Pédiatrique, d'Oncologie-hématologie-Immunologie Pédiatrique, de Neurologie Pédiatrique, de réanimation Pédiatrique.
Enseignement des langues et innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	Chaque année, enseignement par simulation (mannequins haute-fidélité et acteurs) - Annonce d'une maladie grave (oncologie pédiatrique) - Ressuscitation cardio pulmonaire de l'enfant - Réanimation en salle de naissance
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place de contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Tous les étudiants inscrits au DES de pédiatrie ont un contrat de formation, signé à la fin de la première année. Toutes les étudiants de la phase socle doivent valider les enseignements distanciels (plateforme SIDES NG) et les compétences de la phase socle (validation de situations

	<p>cliniques en stage, sous forme d'autoévaluation, et d'une ou plusieurs évaluations par le maître de stage) Ils ont tous un suivi personnalisé tutoré (1 tuteur universitaire par étudiant), comprenant au minimum 1 à 2 rencontres avec le tuteur par semestre. La commission locale et la commission régionale du DES de pédiatrie se réunissent 2 fois par an.</p>
Equipe pédagogique :	<p>Pr Régis Coutant, PUPH Pr Patrick Van Bogaert, PUPH Pr Isabelle Pellier, PUPH Pr Geraldine Gascoin, PUPH Mme Laurence Michel (secrétaire) Mme Julie Gaultier (3^e cycle Faculté de Santé) Mme Anne Carole Zakrajsek (3^e cycle Faculté de Santé)</p>
Procédure d'agrément des stages, lieux de stages et procédures d'évaluation :	<p>La demande d'agrément correspond à un formulaire national : celui-ci précise la file active des patients, les pathologies prises en charge, l'équipe encadrant l'étudiant, et les modalités de supervision de l'étudiant. La demande est étudiée par l'équipe pédagogique qui réalise une visite sur site. Chaque année, un point est fait avec les responsables de terrains de stage Terrains de stage Service de pédiatrie du CH Laval (et urgences pédiatriques) Service de pédiatrie du CH Cholet (et urgences pédiatriques) Service de pédiatrie du CH Le Mans Service d'urgences pédiatriques du CH Le Mans Service de réanimation néonatale du CH Le Mans Service de pédiatrie du CHU Angers Service d'urgences de pédiatrie du CHU Angers Service de réanimation néonatale du CHU Angers Réanimation pédiatrique CHU Angers Neurologie pédiatrique CHU Angers Oncologie pédiatrique CHU Angers Endocrinologie Diabétologie pédiatrique CHU Angers Stage ambulatoire de Pédiatrie Angers</p>
Effectifs attendus :	<p>8 DES de pédiatrie par promotions, soit 32 DES de pédiatrie, et 8 Dr Juniors pédiatres</p>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<p>Non</p>
Accords internationaux particuliers :	<p>Non</p>
Conventionnement avec une institution privée française :	<p>Non</p>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES de Génétique Médicale
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	Faculté de santé Angers.
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Univ Angers, [CHU Angers], INSERM 1083, CNRS 6015, MITOVASC, SFR ICAT, F-49000 Angers, France
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	Phase socle : <ul style="list-style-type: none"> - 5 journées d'enseignement national (cours magistraux) par semestre - Enseignements distanciels asynchrones (plateforme SIDES NG). Phase d'approfondissement : <ul style="list-style-type: none"> - 5 journées d'enseignement national (cours magistraux) par semestre - Enseignements distanciels asynchrones (plateforme SIDES NG).
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	Formation par la simulation : <ul style="list-style-type: none"> - 1 demi-journée de simulation en dermatogénétique par an.
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Tous les étudiants inscrits au DES de Génétique Médicale signent un contrat de formation, à la fin de la première année.

	<p>Les étudiants de la phase socle doivent valider les enseignements distanciels asynchrones (plateforme SIDES NG).</p> <p>Les étudiants doivent valider un examen oral régional à la fin de la phase d'approfondissement.</p> <p>Les commissions locale et régionale du DES se réunissent 1 fois par an.</p>
Equipe pédagogique :	<p>Pr BONNEAU Dominique, PU-PH Dr COLIN Estelle, MCU-PH</p>
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	<p>Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017</p> <p>La demande d'agrément est étudiée par la commission locale qui réalise une visite sur site. Un point est réalisé chaque année avec les responsables de chaque terrain de stage</p> <p>Terrains de stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département de génétique du CHU d'Angers : clinique Pr BONNEAU Dominique - Département de génétique du CHU d'Angers : biologie moléculaire Pr PROCACCIO Vincent - Département de génétique du CHU d'Angers : cytogénétique Dr GUICHET Agnès
Effectifs annuels entrant dans le DES :	1
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	Non
Accords internationaux particuliers :	Non
Conventionnement avec une institution privée française :	Non

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES Gynecologie-Obstétrique
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	<i>Service de Gynecologie-Obstétrique CHU Angers</i> <i>Service de Gynecologie-Obstétrique CH Le Mans</i> <i>Service de Gynecologie-Obstétrique CH Cholet</i> <i>Service de Gynecologie-Obstétrique CH Laval</i> <i>Service de Gynecologie-Obstétrique CH Saumur</i> <i>Service de Gynecologie-Obstétrique CH Château-Gontier</i>
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Labo Mitovasc Inserm U1083- Angers</i> - <i>CESP Inserm 1018 – Paris Saclay</i>

Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	<ul style="list-style-type: none"> - Staffs d'enseignements/ - Cours DES nationaux sur SIDES NG – Enseignement numérique
Innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :	<p>Formation par Simulation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation procédurale – Obstétrique (2 sessions par an en phase socle) - Formation procédurale – Chirurgie Gynécologique (3 sessions par an par interne) formation mutualisée avec les spécialités chirurgicales - Formations situations de crises en obstétrique 1 session par an en phase de consolidation et d'approfondissement
Suivi des étudiants (préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés) :	<p>Mise en place de contrats de formations et de portfolios</p> <p>2 rendez-vous annuels avec le coordonnateur</p>
Equipe pédagogique :	2 PUPH, 3 CCA
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	5
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	-
Accords internationaux particuliers :	<i>Fellowship avec le service du Pr Philippe Laberge – Quebec (Canada)</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	-

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES Gynécologie Médicale
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers Le DES est un diplôme national qualifiant la formation des spécialistes gynécologues médicaux
Lieux de la formation :	Faculté de santé Angers. Facultés du périmètre HUGO (Angers, Nantes, Brest, Rennes, Tours)
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	- MITOVASC – Université d'Angers - INSERM CESP 1018- PARIS SACLAY
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	- Cours DES SIDES NG - Participation optionnelle aux cours proposés pour les internes de Gynécologie-obstétrique
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	- Formation aux séances de simulation procédurales (accouchement, échographie et PMA) mutualisées avec les internes de GO
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	- Contrat de formation, signé à la fin de la première année. - Suivi régulier (2 fois par an) par référent du DES (G. Legendre)

<p>Equipe pédagogique :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pr Guillaume Legendre, Pr Philippe Descamps, Dr Pierre-Emmanuel Bouet (Service de Gynécologie-Obstétrique) - Pr Régis Coutant (Service d'Endocrinologie Pédiatrique) - Pr Patrick Rodien (Service d'Endocrinologie) - Pr Pascale May-Panloup (Service Biologie de la Reproduction- Responsable de la FST Médecine de la Reproduction)
<p>Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :</p>	<p>Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017</p>
<p>Effectifs annuels entrant dans le DES :</p>	<p>1 interne par an</p>
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :</p>	<p><i>Non</i></p>
<p>Accords internationaux particuliers :</p>	<p><i>Non</i></p>
<p>Conventionnement avec une institution privée française :</p>	<p><i>Non</i></p>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES Hématologie
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	CHU Angers Possibilité d'un stage dans CHU Hugo + 1 stage Hopitaux peripherique du GHT
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Laboratoire d'Hématologie Pr V Ugo CHU Angers Laboratoire d'Yves Delneste Inserm, CRCINA, SFR ICAT, F-49000 Angers
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	Cours magistraux 2 heures par semaine dans le service d'Hématologie Session de DES nationale
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Selon recommandation de la réforme du DES avec portfolio et validation à l'issue de chaque semestre

Equipe pédagogique :	P Hunault, Pr Schmidt Dr Orvain, Giltat, Thepot, François, Moles, Clavert, Farhi, Dib, Nunes Gomes, Paillassa, Boyer
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	1/an
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<i>na</i>
Accords internationaux particuliers :	<i>na</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	<i>na</i>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers, UFR médecine

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES hépato-gastroentérologie
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	Services HGE Angers, Cholet, Le Mans + stages inter CHU (un à deux / an)
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Laboratoire HIFIH UPRESS 3859, SFR ICAT 4208, UFR Santé, Université d'Angers : sujets de mémoire et autres sujets de recherche donnant lieu à des présentations de posters ou communications orales de DES dans des congrès nationaux ou étrangers (EASL par ex).
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	<p>Cours magistraux : 20 h</p> <p>E-learning : 40 h / an en moyenne</p> <p>Enseignements dirigés : bibliographie, séances de cas clinique dédiées aux DES : une fois tous les 15 j</p> <p>2 journées d'enseignement HUGO : 2 / an</p> <p>Simulation HUGO : Université de Brest</p> <p>Symposium régional HGE : une journée / an</p> <p>Participation aux RCP et divers staffs à la demande</p>

	Formation pratique principale : participation à l'activité clinique des services sous supervision de seniors
Innovations pédagogiques et numériques <i>(préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :</i>	Une étude en recherche pédagogique dont partie numérique initiée par Angers et réalisée avec 70 DES de HUGO. Publication soumise.
Suivi des étudiants <i>(préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés) :</i>	Contrat de formation rédigés par un tuteur (1 PU-PH / DES) + le DES au cours d'un entretien puis validé par le coordonnateur au cours d'un entretien. Une réunion spécifique aux DES de 2 h en début et fin de stage avec CR soit 4 réunions / an
Equipe pédagogique :	CHU : 3 PU-PH + 2 CCA + participation des PH CHG : RTS + participation des autres PH
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	3
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	Enseignement interrégional HUGO : universités Angers, Brest, Nantes, Rennes et Tours
Accords internationaux particuliers :	Collaboration en recherche d'un consortium à 47 centres dans 5 pays sur 3 continents : sujets de mémoire et d'article de plusieurs DES, par exemple : Clinical Gastroenterology and Hepatology 2021;19:777-787 (IF : 8,5)
Conventionnement avec une institution privée française :	Néant

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	Maladies infectieuses et tropicales
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	CHU d'Angers, CH Le Mans
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Equipe ATOMycA (CRCINA, INSERM, Université d'Angers, Université de Nantes)
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	Cours magistraux : Phase socle 45 heures, phase d'approfondissement 100 heures Enseignements numériques sur la plateforme SIDES NG (60 heures) Enseignements dirigés pendant les stages : 30 heures
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	Ateliers de simulation à l'annonce Formation à l'utilisation de l'échographie Participation aux enseignements du 2 ^{ème} cycle
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Portfolio individualisé, contrat individuel de formation à l'issue de la première année, rendez-vous avec le responsable pédagogique /6 mois.

Equipe pédagogique :	Professeur Vincent Dubée (responsable pédagogique), 1 chef de clinique - assistant Enseignements pendant les stages s'appuyant sur tout l'effectif médical du service Enseignements de la phase socle à l'échelle interrégionale Enseignements de la phase d'approfondissement à l'échelle nationale
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	1 étudiant/an
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<i>Néant</i>
Accords internationaux particuliers :	<i>Néant</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	<i>Néant</i>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	Médecine Nucléaire
Champ de formations (indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	Service de Médecine Nucléaire CHU Angers, Service de Médecine Nucléaire ICO Centre Paul Papin, Angers Service de Médecine Nucléaire, CH Le Mans.
Adossement recherche (préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée) :	Design and Application of Innovative Local treatments in INSERM U1232 / CRCINA - Université d'Angers IBS - CHU Angers 4 Rue Larrey ; 49933 ANGERS cedex 9
Volume horaire de la formation (préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique) :	Chaque année, l'INSTN (CEA) à Saclay coordonne et organise, en présentiel au niveau national, les cours magistraux, les enseignements dirigés et les séances de travaux pratiques. Enseignement en présentiel à l'INSTN à Saclay A) 4 jours de rappels mathématiques B) Bases Physiques et technologiques (3 UV) se déroulant sur 6 semaines (UV1 et UV2 en janvier et UV3 en mars) <ul style="list-style-type: none"> • UV 1 - Notions fondamentales sur la radioactivité et les rayonnements. • UV 2 - Dosimétrie, radiobiologie, radiothérapie et radioprotection • UV 3 - Radiopharmaceutiques, instrumentation et méthodologie C) Enseignements Cliniques Spécialisés (UV 4 à UV7) : 4 semaines de novembre à décembre :

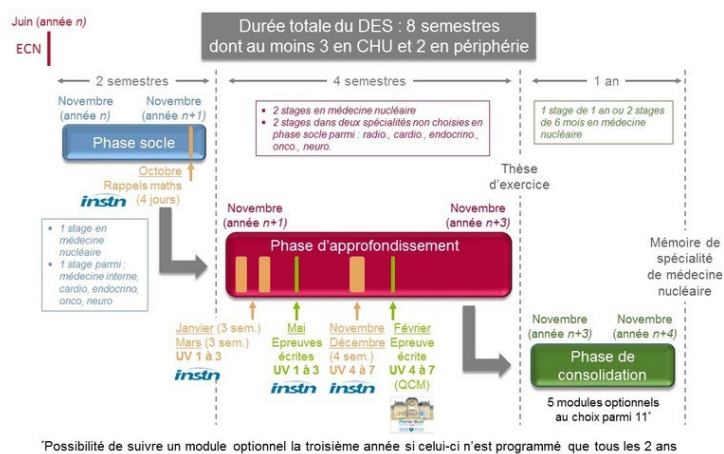
- UV 4 - Explorations cardiovasculaires et pulmonaires
 - UV 5 - Oncologie (hors thyroïde)
 - UV 6 - Autres applications cliniques de la médecine nucléaire (dont oncologie thyroïdienne)
 - UV 7 - Aspects administratifs et réglementaires de la médecine nucléaire
- D) Cinq enseignements optionnels obligatoires parmi 11 choix (UV8) :
- UV 8-1 Anatomie en coupes (1 jour en e-learning + 1 jour de TP)
 - UV 8-2 Analyse cinétique approfondie et modélisation (2 jours)
 - UV 8-3 Avancées en radiobiologie (2 jours)
 - UV 8-4 Cours avancé de scintigraphie ostéo-articulaire (2 jours)
 - UV 8-5 Innovations technologiques en médecine nucléaire (2 jours)
 - UV 8-6 Recherche biomédicales dans les CHU : enjeux, méthodes et publications (2 jours)
 - UV 8-7 Imagerie fonctionnelle et métabolique par RMN (4.5 jours / équivaut à 2 optionnels)
 - UV 8-8 Neurologie (2 jours)
 - UV 8-9 Radiothérapie interne vectorisée (2 jours)
 - UV8-10 Evaluation thérapeutique en oncologie (2 jours + 1 jour en option)
 - UV8-11 Produits de contraste (1 jour en e-learning)

L'INSTN organise un contrôle des connaissances sur les matières enseignées :

- 1) Dans les UV 1 à 3, sous la forme de trois épreuves écrites indépendantes, conformément aux directives du Conseil d'enseignement.
- 2) Enseignements cliniques spécialisés (UV 4 à 7) : L'épreuve comporte des questions à choix multiples (QCM) et des questions à choix simple (QCS), pouvant comporter l'analyse d'images scintigraphiques.

La moyenne sur l'ensemble des UV4 à 7 est requise. La note obtenue sera reportée sur l'attestation finale remise à l'interne qui sera à présenter au moment du mémoire

L'épreuve a lieu à la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre, généralement en février. La présence est obligatoire.



<p>Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :</p>	<p>Les salles et équipements informatiques de l'INSTN sont équipées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De vidéoprojecteurs et d'ordinateurs. • De simulateurs (C-PWR, M-PWR, SOFIA, VERT, DEMplus® ...), • De codes de calcul de recherche & développement (Castem, Apollo, Cathare, Flîca, Tripoli-4) et de protection (Microshield, Dosimex...), • De logiciels d'enseignement assisté par ordinateur (EAO) (cinétique des réacteurs, cinétique des poisons). <p>Laboratoires de travaux pratiques : L'INSTN renouvelle et modernise en permanence ses salles de travaux pratiques qui comprennent de nombreux équipements scientifiques et techniques similaires à ceux rencontrés dans la recherche, l'industrie et les services de médecine nucléaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biologie et radiobiologie (détecteurs à scintillation liquide, analyseur scintillation liquide, compteur gamma, compteur proportionnel, appareils PCR, activimètre...), • Radiochimie et spectrométries associées (alpha, gamma et bêta), • Détection et mesure de rayonnements bêta, gamma, neutrons et X (détecteurs, source neutron, logiciels de spectrométrie, chambre à brouillard...).
<p>Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :</p>	<p>Un contrat de formation est mis en place avec les étudiants au début de la phase socle conformément à l'arrêté du 03 septembre 2018 (Article R632-26 du code de l'éducation) avec le coordonnateur local de Médecine Nucléaire. Ce contrat fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'université et d'un suivi régulier donnant lieu à modification au fur et à mesure de la formation de l'interne.</p> <p>Une validation des compétences de l'étudiant en situation est formalisée à l'issue des stages.</p> <p>Un projet pédagogique est mis en place pour les différentes phases (socle, approfondissement, consolidation) du parcours de l'étudiant au sein par chaque lieu de formation.</p> <p>Présence d'un portfolio individualisé pour chaque étudiant, examiné lors de la validation du DES.</p>
<p>Equipe pédagogique :</p>	<p>Médecins, Pharmaciens, Universitaires et Enseignants-Chercheurs du CHU et l'ICO d'Angers et du Mans.</p> <p>Pour l'INSTN, les partenaires diplômants sont les universités suivantes, habilitées dans les régions d'internat :</p> <p>Hauts-de-France : universités de Lille et d'Amiens Normandie : universités de Caen et de Rouen Bourgogne-Franche-Comté : universités de Besançon et de Dijon Grand Est : universités de Nancy, de Reims et de Strasbourg Ile-de-France : universités de Paris et de banlieue Bretagne : universités de Brest et de Rennes Centre-Val de Loire : université de Tours Pays-de-la-Loire : universités d'Angers et de Nantes Nouvelle-Aquitaine : universités de Poitiers, de Bordeaux et de Limoges Auvergne-Rhône-Alpes : universités de Clermont-Ferrand, de Grenoble, de Lyon et de Saint-Etienne Occitanie : universités de Montpellier-Nîmes et de Toulouse Provence-Alpes-Côte d'Azur : universités de Marseille et de Nice</p>

Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	1
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	L'INSTN (CEA) à Saclay coordonne et organise, en présentiel au niveau national, les cours magistraux, les enseignements dirigés et les séances de travaux pratiques.
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES de Médecine Générale
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	<p><i>Formation facultaire à la faculté de santé de l'université d'Angers</i></p> <p><i>Formation en stages sur les 3 départements de la subdivision</i></p> <p><i>-Stage Ambulatoire de niveau 1, SASPAS et SAFE dans des cabinets de médecine générale avec des Maîtres de Stage Universitaire</i></p> <p><i>-Stage hospitaliers dans des lieux de stages ayant l'agrément pour la médecine générale et répondant aux obligations de la maquette du DES dans différents établissements hospitaliers de la subdivision</i></p>
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	<i>-Département de Médecine Générale, CHU d'Angers</i>
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	<p><i>70 heures d'enseignements sous formes d'enseignement en petit groupe de 20 étudiants essentiellement sous un format de groupe d'échange de pratique</i></p> <p><i>Tutorat individuel pendant les 3 ans du DES</i></p>

Innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :	Pédagogie constructiviste basée sur l'approche par compétence
Suivi des étudiants (préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés) :	Tutorat et port-folio individuel pendant les 3 ans du DES Contrat de formation validé par le jury de phase socle et le coordonnateur du DES Jury de phase socle et de phase d'approfondissement en présentiel de 45 minutes par chaque interne
Equipe pédagogique :	DMG :3 enseignants titulaires,8 enseignants associés ,42 chargés d'enseignements,340 MSU et tuteurs
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	110
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES Médecine interne-Immunologie clinique
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	CHU d'Angers, CH de Le Mans
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Institut MitoVasc, CNRS 6015, INSERM U1083, Université d'Angers, France
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	10 stages de 6 mois, 3 à 4 séminaires présentiels de 2 jours par an, séance mensuelle de bibliographie, rédaction d'un mémoire de fin d'étude
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	Enseignements en distanciel la 1ere année sur la plateforme SIDES
Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :	Entretien en début et fin de stages semestriels, suivi pédagogique par le coordinateur sur l'ensemble de la formation
Equipe pédagogique :	Commissions locale, régionale et inter-régionale de DES, responsables de stages, directeurs de mémoires et de thèses

Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	2
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	<i>CHU HUGO pour l'organisation de séminaires de formation et la validation des mémoires de DES</i>
Accords internationaux particuliers :	<i>néant</i>
Conventionnement avec une institution privée française :	<i>néant</i>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES médecine légale et expertise médicales
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> - Service de médecine légale et pénitentiaire du CHU Angers (agrément principal)
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Néant
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	<ul style="list-style-type: none"> - Séminaires interrégionaux : 30 jours - Enseignements numériques nationaux (sur la globalité des connaissances à acquérir) - Staff médicaux tous les 15 jours (durée 1h30) - Réunions inter régionales mensuelles dédiées aux internes et coordonnées par un sénior (durée 45 mn)
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalents disponibles</i>) :	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier simulation à la cour d'Assises - Séminaire d'accompagnement aux travaux de recherche

<p>Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi individuel des enseignements suivis, des actes pratiqués, de la participation à l'enseignement des externes et aux projets de recherches. - Point systématique à mi-stage et en fin de stage - Evaluation inter régionale à l'issue de la phase socle (à mettre en place pour la phase d'approfondissement et de consolidation)
<p>Equipe pédagogique :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignants nationaux de la discipline - 1 maitre de conférences du CHU d'Angers - Praticiens du service de médecine légale et pénitentiaire du CHU
<p>Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :</p>	<p>Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017</p>
<p>Effectifs annuels entrant dans le DES :</p>	<p>1</p>
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Echanges HUGO - InterCHU</i>
<p>Accords internationaux particuliers :</p>	<p><i>Néant</i></p>
<p>Conventionnement avec une institution privée française :</p>	<p><i>Néant</i></p>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES de Médecine Vasculaire
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers Le DES est un diplôme national qualifiant la formation des spécialistes de Médecine Vasculaire
Lieux de la formation :	Faculté de Santé Angers. Facultés du périmètre HUGO (Anges, Nantes, Brest, Rennes, Tours) Inter CHU
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Mitochondrial and Cardiovascular Physiopathology UMR Inserm U1083 - CNRS 6015
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	Conformément à l'Article R6153-2 du Code de la Santé Publique : 2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie soit 360 heures/ an. Ceci comprend : -180 heures de formation en distanciel sur la plateforme SIDES NG - 8 modules d'enseignement par an, chacun durant une journée, sous forme d'ED, cas clinique, organisé à l'échelle de la coordination de l'inter-région (Angers, Brest, Nantes, Rennes et Tours) et sous forme de séminaires nationaux, inter-régionaux ou régionaux. Le reste correspond à du temps de formation (temps nécessaire pour apprentissage et intégration des enseignements distanciels et modules, inscription à des DIU, options et FST).

Innovations pédagogiques et numériques (préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles) :	E-learning et simulation, parcours personnalisé de chaque étudiant.
Suivi des étudiants (préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés) :	Tous les étudiants inscrits au DES de Médecine Vasculaire ont un contrat de formation, signé à la fin de la première année. Tous les étudiants de la phase socle doivent valider les enseignements distants (plateforme SIDES NG) et les compétences de la phase socle (validation de situations cliniques en stage, sous forme d'autoévaluation, et d'une ou plusieurs évaluations par le maître de stage). Les étudiants ont tous un suivi personnalisé tutoré comprenant au minimum 1 à 2 rencontres avec le tuteur par semestre. La commission locale et la commission inter-régionale du DES de Médecine Vasculaire se réunissent 2 fois par an.
Equipe pédagogique :	Pr Samir HENNI, PUPH, CNU 5104, coordonnateur local et régional du DES de Médecine Vasculaire Mme Julie GAULTIER (3 ^e cycle Faculté de Santé) Mme Anne Carole ZAKRAJSEK (3 ^e cycle Faculté de Santé)
Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :	Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017
Effectifs annuels entrant dans le DES :	2 DES de Médecine Vasculaire par promotion soit 8 DES de Médecine Vasculaire à encadrer par an dont 2 Dr Juniors Médecine Vasculaire
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :	Stages en CH et spécialistes en ville/clinique
Accords internationaux particuliers :	Non
Conventionnement avec une institution privée française :	Non

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	DES de Médecine Intensive - Réanimation
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	Faculté de santé Angers. Facultés du périmètre HUGO (Angers, Nantes, Brest, Rennes, Tours)
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	Laboratoire MitoVasc "Physiopathologie Cardiovasculaire et Mitochondriale" UMR CNRS 6015 - INSERM U1083
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	Phase socle : <ul style="list-style-type: none"> - 3 journées d'enseignement national (cours magistraux) - 2 journées d'enseignement interrégional (cours en groupe d'effectif réduit) - Enseignements distanciels asynchrones (plateforme SIDES NG). Phase d'approfondissement : <ul style="list-style-type: none"> - 4 journées d'enseignement national par an (cours magistraux) - 4 journées d'enseignement interrégional (cours magistraux et présentations par les étudiants)
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	Formation par la simulation : <ul style="list-style-type: none"> - 2 journées de formations interrégionales en phase socle et en phase d'approfondissement : simulation complexe sur mannequin haute-fidélité

<p>Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :</p>	<p>Tous les étudiants inscrits au DES de MIR signent un contrat de formation, à la fin de la première année.</p> <p>Les étudiants de la phase socle doivent valider les enseignements distanciels asynchrones (plateforme SIDES NG).</p> <p>Les étudiants doivent valider un examen écrit national et un examen oral interrégional à la fin de la phase d'approfondissement.</p> <p>Les commissions locale et régionale du DES se réunissent 1 fois par an.</p>
<p>Equipe pédagogique :</p>	<p>Pr Alain Mercat, PU-PH Pr Nicolas Lerolle, PU-PH Pr Pierre Asfar, PU-PH Dr François Beloncle, MCU-PH</p>
<p>Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :</p>	<p>Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017</p> <p>La demande d'agrément est étudiée par la commission locale qui réalise une visite sur site. Un point est réalisé chaque année avec les responsables de chaque terrain de stage</p> <p>Terrains de stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département de Médecine intensive – Réanimation du CHU d'Angers (Pr Alain Mercat) - Service de réanimation médico-chirurgicale du CH du Mans (Dr Christophe Guitton) - Service de réanimation polyvalente du CH de Laval (Dr Yassine Hussein) - Service de réanimation polyvalente du CH de Cholet (Dr Maryse Barreau Aguilera)
<p>Effectifs annuels entrant dans le DES :</p>	<p>2</p>
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :</p>	<p>Non</p>
<p>Accords internationaux particuliers :</p>	<p>Non</p>
<p>Conventionnement avec une institution privée française :</p>	<p>Non</p>

DA08 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé du Diplôme ou Certificat d'Etudes Spécialisées :	Medecine Physique et de réadaptation
Champ de formations (<i>indiquer le champ de l'établissement dans lequel s'inscrit cette formation</i>) :	Faculté de Santé de l'université d'Angers
Lieux de la formation :	<i>Formation théorique nationale en ligne ou en présentiel dans les facultés de santé françaises;</i> <i>Stages en agrément principal dans les services de MPR des capucins (lié par convention avec le Chu et la faculté de santé), des hôpitaux de Laval et Cholet, et au centre de rééducation de l'Arche</i>
Adossement recherche (<i>préciser les unités de recherche auxquelles la formation est adossée</i>) :	LARIS (EA Université d'Angers) ; UMR IRSET (équipe ESTER, université d'Angers)
Volume horaire de la formation (<i>préciser la part des cours magistraux, des enseignements dirigés, des enseignements en numérique</i>) :	<i>14 modules nationaux d'un volume d'une quinzaine d'heures dont 5 en phase socle ;</i> <i>1 séance de bibliographie interrégionale par mois</i> <i>Lors des stages aux capucins 45 mn d' ED par semaine</i>
Innovations pédagogiques et numériques (<i>préciser les dispositifs de simulation ou équivalent disponibles</i>) :	Certains des modules de formation comprennent, hors situation sanitaire actuelle, des ateliers pratiques.

<p>Suivi des étudiants (<i>préciser la mise en place des contrats de formation et de portfolios individualisés</i>) :</p>	<p>Signature du contrat de formation au cours de la première année de formation. Utilisation perfectible d'un port-folio individualisé. Bilan individualisé réalisé avec chaque interne au moins une fois par semestre</p>
<p>Equipe pédagogique :</p>	<p>2 PUPH (I Richard, M Dinomais), 1 CCA (P Ali), représentante des internes (actuellement Marie Chantrelle) ; participation au comité local du Dr G Audat (centre de l'arche)</p>
<p>Procédure d'agrément des stages, et procédures d'évaluation :</p>	<p>Conforme à l'arrêté du 12 avril 2017</p>
<p>Effectifs annuels entrant dans le DES :</p>	<p>2 à 3</p>
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public :</p>	<p><i>Non applicable</i></p>
<p>Accords internationaux particuliers :</p>	<p><i>Absent</i></p>
<p>Conventionnement avec une institution privée française :</p>	<p><i>Non applicable</i></p>